

Cote du document: EB/134
Date: 21 mars 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration – RÉUNION HYBRIDE

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luis Jiménez-McInnis
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: Approbation

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE DE LA SESSION | 1 |
| POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 1 |
| POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – DEBAT STRATEGIQUE AVEC LE PRESIDENT DU FIDA..... | 2 |
| POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES | 4 |
| a) <i>Budgets-programmes de travail du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA.....</i> | 4 |
| i) <i>Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2022, et budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2022 et plan indicatif pour 2023-2024 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA.....</i> | 4 |
| ii) <i>Informations actualisées sur la décentralisation 2.0 du FIDA.....</i> | 6 |
| iii) <i>Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies: mise en œuvre d'un investissement ciblé en faveur des capacités du FIDA et demande de tirage pour l'exercice 2022.....</i> | 8 |
| iv) <i>Informations actualisées sur la gestion améliorée de l'efficacité et des ressources (répartition intelligente du budget).....</i> | 9 |
| b) <i>Politiques et stratégies</i> | 9 |
| i) <i>Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire 2022-2027 du FIDA.....</i> | 9 |
| ii) <i>Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion</i> | 10 |
| iii) <i>Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité.....</i> | 11 |
| POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION | 12 |
| a) <i>Évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome</i> | 12 |
| b) <i>Évaluation thématique de l'appui du FIDA à l'adaptation des petits exploitants agricoles aux changements climatiques</i> | 13 |
| POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS OPERATIONNELLES | 14 |
| a) <i>Présentation orale d'informations actualisées sur l'affectation de ressources du programme de dons ordinaires du FIDA en faveur de la mise en œuvre du Mécanisme du FIDA pour l'action climatique</i> | 14 |
| b) <i>Présentation orale d'informations actualisées sur la proposition relative à l'acceptation de fonds supplémentaires de la part de la Bill and Melinda Gates Foundation en faveur du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes</i> | 14 |
| e) <i>Procédures régissant la soumission de points au moyen de la procédure de vote par correspondance</i> | 14 |
| c) <i>Engagements prioritaires pris au titre de la reconstitution des ressources à financer au moyen du programme de dons ordinaires.....</i> | 16 |
| d) <i>Rapport sur les stratégies de pays et les propositions de projets, de programmes et de dons examinées lors des consultations du Conseil d'administration.....</i> | 17 |
| f) <i>Global Citizen: Partenariat avec Global Citizen – Renforcement du plaidoyer mondial pour des investissements accrus à l'appui de l'ODD 2.....</i> | 17 |
| POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – OPERATIONS NON SOUVERAINES DANS LE SECTEUR PRIVE | 18 |
| a) <i>SOAFIARY: Inclusion des petits exploitants agricoles dans les filières à Madagascar</i> | 18 |
| b) <i>Futuro: Microfinance inclusive au Mozambique.....</i> | 18 |
| POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS FINANCIERES | 19 |
| a) <i>Ressources disponibles pour engagement.....</i> | 19 |
| b) <i>Propositions d'opérations de placement privé du FIDA</i> | 19 |
| c) <i>Modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA</i> | 19 |
| POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – GESTION GLOBALE DES RISQUES | 20 |
| a) <i>Exposé de l'appétence pour le risque.....</i> | 20 |
| POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – GOUVERNANCE..... | 21 |
| a) <i>Rapport et recommandations ayant trait à la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des gouverneurs</i> | 21 |
| POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES..... | 22 |
| CLOTURE DE LA SESSION..... | 23 |

Annexes

- I. Résultats concernant les points soumis pour approbation par vote par correspondance à la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration
- II. Liste des documents soumis avant la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration
- III. Délégations à la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration
- IV. Ordre du jour de la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration
– 13-16 décembre 2021

Procès-verbal de la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration – RÉUNION HYBRIDE

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session

1. La cent trente-quatrième session du Conseil d'administration a été ouverte par le Président du FIDA et Président du Conseil d'administration, Gilbert F. Hounngo.
2. Le procès-verbal suit l'ordre dans lequel les points étaient inscrits à l'ordre du jour. Lorsqu'il y a lieu, les principaux résultats des délibérations sont présentés dans des encadrés. La liste des documents soumis au Conseil d'administration figure à l'annexe II.
3. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux nouveaux représentants et à la nouvelle représentante au Conseil:
 - pour la Belgique, M. Pierre-Emmanuel De Bauw;
 - pour les États-Unis d'Amérique, M^{me} Abigail Demopulos;
 - pour la République bolivarienne du Venezuela, M. Luis Alberto Pérez González.
4. Le Président a évoqué la disparition soudaine en octobre de M^{me} Eudora Hilda Quartey Koranteng, Ambassadrice, Représentante permanente auprès du FIDA pour la République du Ghana et Gouverneure suppléante, et a dit qu'elle resterait dans les mémoires pour le rôle moteur qu'elle avait joué et le profond dévouement qu'elle avait montré envers son travail avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.
5. Le discours d'ouverture du Président du Conseil d'administration est intégralement disponible en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres, sous la cote [EB 2021/134/INF.6¹](#).

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire, qui présentait les points pour examen en session, les points pour commentaires en ligne et les points pour décision par vote par correspondance. Les résultats des votes par correspondance sont présentés à l'annexe I.
- Le Conseil d'administration a été informé du calendrier des travaux proposé, ainsi que des modifications apportées à l'ordre du jour, à savoir:
 - l'ajout d'un point de l'ordre du jour concernant la candidature du Président du FIDA au poste de Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, qui serait examiné à huis clos;
 - face à certaines des préoccupations exprimées par les représentants au Conseil concernant le recours au vote par correspondance, et à la demande d'un membre du Conseil, l'ajout d'un point relatif à la présentation orale d'informations sur les procédures régissant la soumission de points à la procédure de vote par correspondance;
 - le report, à la session du Conseil devant se tenir en avril 2022, du point concernant l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée, relativement au Soudan;

¹ Veuillez noter que les hyperliens vers certains documents nécessitent de se connecter à la plateforme interactive réservée aux États membres, en raison de la distribution restreinte des documents en question.

- l'ajout d'une proposition de don à Global Citizen pour le partenariat « Renforcement du plaidoyer mondial pour des investissements accrus à l'appui de l'ODD 2 ».
- Le Conseil d'administration a également été informé que l'approbation du Projet de transformation pour une agriculture climato-compatible dans les provinces de Ben Tre et de Tra Vinh, au Viet Nam, serait effective à condition que les négociations soient achevées dans un délai de six mois. Un exemplaire de l'accord de financement négocié serait mis à disposition lors d'une prochaine session du Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour en tenant dûment compte des modifications qui précèdent. La version révisée de l'ordre du jour est disponible sur la plateforme interactive réservée aux États membres, sous la cote [EB 2021/134/R.1/Rev.2](#).

Point 3 de l'ordre du jour – Débat stratégique avec le Président du FIDA

Résultats des délibérations:

- Les membres du Conseil d'administration ont fait part de leur point de vue concernant les résultats de la COP 26 et du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et ont donné leur avis sur le rôle du FIDA.
 - Les membres du Conseil d'administration ont pris note de l'avantage comparatif du FIDA au vu de son expérience en matière de collaboration avec les petits exploitants, qui étaient les plus vulnérables à la grave menace que représentaient les changements climatiques, et qui pourraient jouer un rôle très important dans la lutte contre les changements climatiques et la transformation des systèmes alimentaires. Les membres ont demandé à la direction de faire tout son possible pour faire du FIDA un chef de file à cet égard.
6. Le débat stratégique a essentiellement porté sur la COP 26 et ses résultats, sur la suite à donner au Sommet sur les systèmes alimentaires, ainsi que sur le rôle du FIDA dans les deux cas. Les membres du Conseil d'administration ont pris note du lien entre l'action du Fonds en faveur du climat et de la biodiversité et la mise en place de systèmes alimentaires durables. Il a été souligné que le groupe cible du FIDA, qui se composait de petits producteurs et de populations rurales, représentait les personnes les plus touchées par les changements climatiques, mais aussi celles et ceux qui avaient le pouvoir de lutter contre ces changements et de mettre en place des systèmes alimentaires durables – notamment en limitant les pertes après récolte, en améliorant la distribution et la commercialisation, en préservant la biodiversité, et en réduisant la déforestation et les émissions de carbone.
 7. Grâce à son expérience en matière d'adaptation et de renforcement de la résilience, le FIDA pourrait se positionner en chef de file à l'appui des personnes les plus touchées par les changements climatiques et les plus marginalisées – petits producteurs, femmes rurales, jeunes et peuples autochtones. Les membres ont donc encouragé la direction à se concentrer sur les avantages comparatifs du Fonds, à continuer de veiller à la pleine intégration des questions climatiques lors de la phase de conception des projets et à faire connaître les réussites du Fonds au regard de l'adaptation aux changements climatiques, en mettant en évidence les lacunes et en jouant un rôle de catalyseur s'agissant d'apporter une aide aux populations rurales des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

8. Il a été rappelé que la collaboration et les partenariats étaient essentiels pour obtenir les résultats escomptés, hiérarchiser les efforts et éviter les doubles emplois avec d'autres organismes et initiatives, afin que les activités d'adaptation aux changements climatiques soient exécutées de façon efficace et efficiente. Il a été demandé à la direction de collaborer avec tous les États membres et d'intensifier les travaux qu'elle menait avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, au vu des capacités d'analyse technique et stratégique dont sont dotés ces organismes, ainsi qu'avec d'autres partenaires parmi les institutions financières internationales et les donateurs non traditionnels. La direction a également été priée d'intégrer les questions climatiques aux travaux réalisés par le FIDA avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales, ainsi que de considérer les établissements universitaires et le secteur financier comme des acteurs de premier plan.
9. La période précédant la COP 27 serait pour le FIDA une bonne occasion de mettre en relief les enseignements tirés du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), en particulier en Afrique, et de réfléchir à la façon dont ce programme pourrait être transposé à plus grande échelle dans les opérations du Fonds et partagé avec les partenaires de développement. Il a été noté que le FIDA avait beaucoup à offrir, que ce soit en partageant son expérience, notamment s'agissant de contrôler les effets sur la résilience – aspect pour lequel une fiche d'évaluation était en cours de création –, ou en s'associant à une approche sectorielle aux fins de systèmes alimentaires productifs et résilients. En outre, le Fonds pourrait mettre à profit ses partenariats à des fins d'apprentissage mutuel, par exemple avec la Société financière internationale et le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui avaient une certaine expérience en matière de collaboration avec des partenaires du secteur privé. En tirant ainsi parti de son réseau, il pourrait accroître sa visibilité et donc renforcer son rôle de chef de file sur le terrain.
10. Il a également été rappelé que les programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) étaient utiles pour amorcer le dialogue avec les autorités nationales concernant la façon dont le FIDA pourrait aider au mieux les pouvoirs publics à transformer les systèmes alimentaires nationaux et mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national. Plusieurs représentants se sont réjouis que le FIDA ait élaboré une feuille de route, qui serait communiquée au Conseil d'administration d'ici à la fin de 2022, pour aligner l'action du Fonds sur les dispositions de l'Accord de Paris.
11. En réponse aux demandes d'informations complémentaires sur le pôle de coordination du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, la direction a fait savoir que des informations complémentaires sur certaines des caractéristiques fondamentales du pôle avaient été communiquées aux membres sur la plateforme interactive réservée aux États membres. Des discussions étaient en cours sur la dotation en personnel et le budget du pôle, et de plus amples détails seraient transmis au Conseil d'administration le moment venu. La direction a également indiqué qu'elle ferait tout son possible pour veiller à une synergie efficace et efficiente entre science et politique, en faisant en sorte que le groupe scientifique joue un rôle consultatif au sein du pôle.
12. Le Conseil d'administration a salué les mesures prises par le FIDA afin de mobiliser des financements climatiques, et fait remarquer qu'il fallait élargir et diversifier la base de ressources et que les pays développés devaient s'engager pleinement. Le Fonds avait affecté 35% du programme de prêts et dons à des activités climatiques au cours de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), dépassant ainsi l'objectif qu'il s'était fixé (25%). La direction a précisé ses cibles pour la période à venir: le financement climatique devrait atteindre 40% du programme de prêts et dons au cours de FIDA12 et, d'ici à 2030, 30% des

fonds consacrés au climat serviraient à encourager des solutions fondées sur la nature.

13. Il a été rappelé l'engagement pris lors du sommet du G20, tenu récemment, concernant l'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) aux pays vulnérables, et demandé que les plans du FIDA à cet égard soient clarifiés. La direction envisageait plusieurs possibilités et avait contacté des banques multilatérales de développement pour déterminer la meilleure façon de mettre à profit cette dynamique. Elle a indiqué qu'elle continuerait d'explorer les différentes possibilités avec les services du Trésor de certains États membres et que toute aide serait la bienvenue.

Point 4 de l'ordre du jour – Questions institutionnelles

a) Budgets-programmes de travail du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

i) Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2022, et budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2022 et plan indicatif pour 2023-2024 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a approuvé le programme de travail pour 2022, d'un montant pouvant aller jusqu'à 846,28 millions de DTS (1 200 millions d'USD), englobant un programme de prêts de 828,65 millions de DTS (1 175 millions d'USD) et un programme brut de dons de 17,63 millions de DTS (25 millions d'USD). Il a été noté que le montant du programme de prêts et dons avait été approuvé à des fins de planification et qu'il serait ajusté au cours de l'année 2022, au besoin, en fonction du montant des ressources disponibles.
- Le Conseil d'administration a examiné les options A et B présentées dans le document de séance [[EB 2021/134/C.R.P.1](#), disponible en anglais seulement)], et décidé de soumettre au Conseil des gouverneurs, pour approbation en 2022, l'option B relative au programme de travail et aux budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2022. Ce faisant, le Conseil d'administration a recommandé que le Conseil des gouverneurs approuve le budget administratif, réparti comme suit:
 - premièrement, le budget ordinaire du FIDA pour 2022, d'un montant de 166,93 millions d'USD;
 - deuxièmement, le budget d'investissement du FIDA pour 2022, d'un montant de 6,5 millions d'USD;
 - troisièmement, le budget du Bureau indépendant de l'évaluation (IOE) du FIDA pour 2022, d'un montant de 5,85 millions d'USD.
- Le Conseil d'administration a en outre demandé à la direction de veiller à ce que l'adoption de cette option soit sans incidence sur les objectifs et les activités prévus en 2022 pour les opérations de première ligne, dont la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST). Il a également demandé que la direction prenne soin de répartir équitablement les ajustements entre les départements. Il a noté que cette importante hausse réelle des budgets ordinaire et d'investissement était approuvée à titre exceptionnel afin de couvrir les coûts associés à la décentralisation 2.0 et à la planification dynamique des effectifs, et ne créait pas de précédent en vue des futures discussions budgétaires. Par conséquent,

l'exécution du budget en 2022 devait exclure toute perspective d'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les exercices à venir.

- Le Conseil d'administration a invité la direction à :
 - améliorer le processus d'élaboration du budget, notamment en présentant des perspectives budgétaires à moyen terme, où seraient exposées les dépenses budgétaires indicatives par poste ainsi qu'une explication des coûts associés aux grandes réformes programmées, telles que la décentralisation 2.0 et la planification dynamique des effectifs, et en prévoyant des périodes de consultation appropriées;
 - regrouper tous les postes budgétaires afin de présenter une synthèse globale du budget dans un souci d'amélioration de la transparence;
 - fournir une vue d'ensemble stratégique de la planification dynamique des effectifs et de la décentralisation 2.0, ainsi que de leurs modalités d'exécution, en incluant une analyse détaillée des incidences financières totales, comme réalisé au cours de FIDA11 (2019-2021) et prévu pour FIDA12 (2022-2024);
 - s'assurer que des éléments chiffrés étaient présentés pour toutes les nouvelles stratégies et politiques afin que les futures discussions y relatives puissent dépasser le cadre purement rhétorique et se fonder sur une compréhension fine des objectifs prévus pour ces nouveaux instruments, ainsi que des coûts associés;
 - procéder à un examen structurel du mode de définition des priorités de l'organisation, dans le but de déterminer les domaines à traiter en priorité et ceux à mettre au second plan compte tenu du caractère limité des moyens financiers et humains disponibles.
- Par ailleurs, le Conseil d'administration a recommandé que le Conseil des gouverneurs approuve exceptionnellement à sa quarante-cinquième session le report sur l'exercice financier 2022 des crédits non affectés à la clôture de l'exercice financier 2021, à concurrence d'au maximum 5% des crédits correspondants, étant entendu que ce niveau était supérieur aux 3% prescrits dans le Règlement financier du FIDA et qu'il était prévu de ramener le report de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 en deçà du niveau attendu.
- En outre, le Conseil d'administration a souhaité soumettre les documents suivants au Conseil des gouverneurs, à sa quarante-cinquième session, à titre d'information :
 - le contenu du rapport de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés;
 - le rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), sur la base du rapport figurant dans la quatrième partie du document EB 2021/134/R.3/Rev.1.
- Il a été indiqué que d'autres débats seraient tenus au sein du Groupe de travail sur le SAFP afin d'établir la version finale des allocations de pays pour FIDA12 et qu'une proposition finale serait soumise à l'approbation du Conseil d'administration à l'occasion d'une session extraordinaire.

ii) Informations actualisées sur la décentralisation 2.0 du FIDA

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a examiné et accueilli avec satisfaction le document [EB 2021/134/R.5](#), qui contient des informations actualisées sur la décentralisation 2.0, et attendait avec intérêt les informations complémentaires sollicitées auprès de la direction.
14. Le Conseil d'administration a examiné conjointement les propositions concernant les budgets-programmes de travail du FIDA et d'IOE pour 2022 et les informations actualisées sur la décentralisation 2.0, celle-ci étant la principale cause de la hausse des crédits budgétaires demandés pour le Fonds.
 15. Le Président du Conseil d'administration a informé les participants à la réunion que les allocations indicatives au titre du SAFP et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) pour FIDA12 étaient en cours d'élaboration et qu'elles seraient soumises pour examen au Groupe de travail sur le SAFP, puis au Conseil d'administration pour approbation à l'occasion d'une session extraordinaire tenue avant la session du Conseil des gouverneurs.
 16. Le Conseil d'administration a pris note des synthèses présentées par les présidences du Comité d'audit et du Comité de l'évaluation. Les deux comités s'étaient déclarés favorables aux travaux d'élaboration des budgets proposés par le FIDA et IOE pour 2022. Toutefois, de grandes réserves avaient été exprimées pendant la réunion du Comité d'audit au sujet de l'augmentation considérable du budget proposé pour le FIDA et du montant du report de fonds.
 17. Dans une déclaration commune, les membres de la Liste A ont rappelé que certains membres pouvaient certes accepter l'augmentation budgétaire proposée, mais que d'autres appliquaient une politique de discipline financière prévoyant une croissance zéro du budget alloué aux organismes des Nations Unies et aux institutions financières internationales. Ils avaient certes conscience des réformes qu'il était prévu de mettre en œuvre en 2022 et des efforts faits par le FIDA pour doubler son impact d'ici 2030, mais n'ont pas jugé que l'augmentation demandée était entièrement justifiée, gardant à l'esprit que les facteurs associés pourraient à l'avenir entraîner des augmentations budgétaires. La réduction supplémentaire des crédits budgétaires présentée par la direction était rendue possible par une approche progressive de la décentralisation et le report des coûts y relatifs, plutôt que par la réalisation de gains d'efficacité et l'établissement de priorités stratégiques comme l'avaient demandé les membres à plusieurs reprises.
 18. Dans une déclaration commune, les membres de la Liste C se sont prononcés en faveur de la version révisée du budget affichant une hausse nominale de 5,24% (option A), et ont prié instamment les membres du Conseil d'administration de veiller à ce que le FIDA soit doté de ressources suffisantes pour pouvoir investir dans le relèvement, la reconstruction et le renforcement de la résilience.
 19. Les membres du Conseil d'administration se sont dits favorables au programme de travail et au budget d'IOE et ont accueilli avec satisfaction la proposition relative à 2022. Ils ont ajouté qu'une fonction d'évaluation solide était essentielle pour que les activités de développement du Fonds deviennent plus efficaces et plus efficaces.
 20. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié les informations fournies dans le document relatif à la décentralisation 2.0, et réitéré qu'ils étaient très favorables à ce processus dans le but d'accroître l'impact du FIDA au niveau des pays. Des précisions ont été demandées, notamment s'agissant des critères adoptés par la direction pour choisir les sites des bureaux régionaux du FIDA, de la

façon dont la participation à l'élaboration des politiques serait renforcée dans le cadre du modèle décentralisé, et de la manière dont les questions relatives aux effectifs (diversité, équilibre géographique, amélioration du ratio agents des services généraux/administrateurs, etc.) seraient traitées. Il a été souligné que la décentralisation n'était pas une solution miracle et qu'elle exigeait une direction ferme, une bonne communication et un certain degré de maîtrise et de participation de la part du personnel.

21. La direction a indiqué qu'un certain nombre de facteurs étaient pris en considération lorsqu'un site était choisi pour un bureau de pays ou un bureau régional, tels que la taille du portefeuille, les opérations futures, la complexité, les enjeux de développement, les perspectives de gestion des connaissances et de partenariat, l'accessibilité et les conditions de vie pour le personnel du FIDA, et surtout l'existence d'un accord avec le pays hôte. Il avait été prouvé que la présence dans les pays améliorerait les relations avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires, et avait ainsi une influence positive sur la participation à l'élaboration des politiques ainsi que sur le renforcement des capacités, la création de partenariats, et l'appropriation et la durabilité des avantages. La décentralisation 2.0 devrait être mise en œuvre en tenant dûment compte des changements qu'elle entraînerait au niveau de la culture organisationnelle, des ressources humaines, de la communication et de la direction.
22. Il serait utile de tenir un débat plus stratégique et plus poussé sur la décentralisation 2.0. Le Conseil d'administration a demandé à la direction de donner plus d'informations sur les liens qui seraient établis au fil du temps entre la décentralisation 2.0 et la planification dynamique des effectifs. La direction a accepté d'entamer une planification pluriannuelle de l'exercice budgétaire pour une prévisibilité et une transparence accrue, et de présenter l'état de ses réflexions au Conseil d'administration en avril 2022.
23. À la suite de concertations et de débats approfondis entre les représentants et la direction, un projet de budget révisé a été présenté par la direction, le but étant de trouver un équilibre entre, d'un côté, la nécessité de faciliter l'évolution organisationnelle et la réforme du FIDA et, de l'autre, la volonté de faire preuve d'une plus grande discipline budgétaire et de réaliser des gains d'efficacité qui ne compromettraient pas l'exécution des programmes sur le terrain (option B).
24. Les membres de la Sous-Liste C1 et un certain nombre d'États membres ont fait savoir qu'ils préféreraient l'option A, telle que présentée dans le premier document de séance, mais sont convenus, dans un esprit de recherche du consensus, d'approuver l'option B présentée par la direction.
25. La représentante des États-Unis a indiqué que son pays ne pouvait se rallier au consensus et approuver le projet de budget du FIDA.
26. Le représentant de la France a demandé qu'il soit inscrit au procès-verbal que l'augmentation du budget était exceptionnelle et qu'elle était justifiée par la décentralisation, qui entraînait une hausse ponctuelle des coûts. Cette augmentation ne constituait en aucun cas un précédent pour le FIDA ou pour d'autres institutions internationales.
27. Prenant note des inquiétudes soulevées par le niveau du report de fonds, qui dépassait le plafond fixé dans le Règlement financier, la direction s'est engagée à ce que le report de fonds de 2022 sur 2023 repasse sous le plafond réglementaire.

iii) Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies: mise en œuvre d'un investissement ciblé en faveur des capacités du FIDA et demande de tirage pour l'exercice 2022

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a examiné le document paru sous la cote [EB 2021/134/R.6](#) et approuvé un dernier tirage de 2,315 millions d'USD pour 2022 provenant de l'enveloppe consacrée à l'investissement ciblé en faveur des capacités.

28. Le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction le document EB 2021/134/R.6, où figuraient des informations actualisées et détaillées sur le Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies (ci-après « le Plan »).
29. Les membres du Conseil d'administration ont demandé de plus amples informations sur la contribution du Plan à l'amélioration des résultats sur le terrain, et évoqué en particulier les procédures de décaissement et la façon dont la direction gérait la question des plafonds de décaissement aux niveaux régional et national et leurs incidences sur le rythme de l'exécution des projets. Ils se sont réjouis d'en apprendre plus sur la rationalisation du processus de recrutement et comptaient que cela aiderait à résoudre certains problèmes, notamment le nombre important de postes vacants et l'augmentation du nombre de jours requis pour pourvoir des postes d'administrateur – deux facteurs qui alourdissaient la charge de travail du personnel. Ils ont également demandé que soit adoptée une politique inclusive et durable en matière de ressources humaines qui favorise la diversité et l'égalité femmes-hommes.
30. Constatant la grande importance accordée aux systèmes et aux solutions techniques dans le Plan, les membres ont souligné qu'il fallait accorder plus d'attention à la dimension humaine du processus. Les investissements dans les systèmes devaient être mis en balance avec des investissements dans la culture organisationnelle, les compétences du personnel et l'intégration des nouveaux systèmes. Le Conseil d'administration a également insisté sur l'importance d'une synergie entre le Plan et les autres réformes actuellement mises en œuvre au FIDA, en particulier celle concernant la décentralisation, et a encouragé la direction à réaliser un bilan afin de recueillir les enseignements tirés du programme une fois celui-ci achevé et d'en rendre compte.
31. La direction a confirmé que le personnel était pleinement associé aux processus de réforme. Un sondage mondial auprès du personnel serait publié en avril 2022 et le Conseil d'administration serait tenu informé des résultats, y compris de l'indice d'engagement du personnel. La direction avait conscience de l'importance des indicateurs de performance, et était déterminée à recenser et à faire connaître les avantages obtenus grâce à la mise en œuvre du Plan, tant au niveau des produits qu'au niveau des résultats.

iv) Informations actualisées sur la gestion améliorée de l'efficacité et des ressources (répartition intelligente du budget)

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a approuvé l'établissement et la soumission d'un budget ordinaire du FIDA fondé sur une classification des coûts, dans le cadre duquel les ressources de gestion couvriraient les coûts indirects et les ressources de programme couvriraient les coûts directs, à partir de l'exercice financier 2023.
- Cette décision serait reprise dans la résolution relative au budget administratif du FIDA qui serait soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs en 2023.

32. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli le document avec satisfaction et salué les efforts consentis par la direction pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'accent mis sur les résultats de l'utilisation des ressources du Fonds. De nouveaux indicateurs clés de performance seraient définis afin que l'on puisse mieux analyser les dépenses et maximiser leurs effets.
33. Certains représentants ont fait remarquer que l'affectation des ressources proposée, qui devait être alignée sur un cadre de résultats triennal, pourrait être l'occasion de mieux planifier les ressources à moyen et à long termes et d'établir un budget glissant sur la période de reconstitution des ressources. L'enchaînement des investissements serait ainsi simplifié et amélioré, et les membres du Conseil d'administration comprendraient mieux les dépenses à venir.
34. La direction a fait savoir qu'aucune autre incidence financière n'était prévue pour la mise en œuvre de ce nouveau processus. En outre, elle a souligné que ce dernier permettrait de clarifier les ratios d'efficacité institutionnelle et de communiquer clairement aux membres du Conseil d'administration les tendances de la performance du FIDA en matière de gestion de son portefeuille.

b) Politiques et stratégies

i) Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire 2022-2027 du FIDA

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a approuvé la Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA pour la période 2022-2027, telle qu'elle figure dans le document [EB 2021/134/R.8](#).

35. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction la nouvelle Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA, qui avait pour objectif d'intégrer pleinement la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) au nouveau modèle opérationnel du FIDA et d'exploiter les avantages de la décentralisation en rapprochant le Fonds de ses partenaires et de ses bénéficiaires dans les pays.
36. Consciente du fait que des ressources financières plus importantes étaient nécessaires pour appliquer la stratégie et financer le transfert de connaissances, la direction a indiqué que la portée des activités de CSST pourrait être élargie en fonction des fonds disponibles. Elle avait déjà tenté de mobiliser des fonds en faveur de la CSST, mais, pour diverses raisons, ces efforts n'avaient pas donné les résultats espérés. Une plus grande importance serait accordée au suivi-évaluation, à la gestion des connaissances et au partage de données d'expérience, afin que davantage de donateurs potentiels puissent constater les résultats et les effets de la CSST et aient envie d'investir dans ces activités. Les donateurs traditionnels

pourraient également contribuer à la coopération triangulaire, notamment en proposant les services techniques de prestataires nationaux afin de compléter les travaux menés par le FIDA avec d'autres partenaires.

37. En réponse aux voix demandant que soit renforcée la collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, la direction a indiqué que les trois organismes collaboraient déjà étroitement, notamment lors de l'élaboration de leurs stratégies respectives.
38. Elle a souligné que les activités de CSST étaient impulsées par la demande, et affirmé qu'elle comptait incorporer la CSST à la panoplie d'outils mise à la disposition des programmes de pays et l'intégrer aux stratégies de pays et aux opérations afin de répondre aux priorités propres aux pays. Cette volonté s'inscrivait dans le droit fil de l'approche adoptée par l'Organisation des Nations Unies et consistant à inclure la CSST en tant qu'instrument dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays. Les organismes nationaux chargés de la coopération technique internationale devraient être intégrés au processus afin de renforcer la mise en œuvre de la stratégie.

ii) Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a approuvé la Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion, exposée dans le document [EB 2021/134/R.9](#). La direction lui présenterait donc tous les ans un rapport et des informations actualisées à l'occasion de la première session du Conseil, à partir d'avril 2022.

39. Les membres du Conseil d'administration se sont largement prononcés en faveur de la stratégie. Ils ont accueilli avec satisfaction les indicateurs clés de performance figurant dans le document et fait remarquer que la stratégie et les indicateurs clés connexes devraient également s'appliquer aux membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, à savoir les stagiaires, les administrateurs auxiliaires, le personnel détaché, les consultants et les partenaires extérieurs. Les comptes rendus devraient également contenir des informations sur les fonctionnaires et les autres membres du personnel, et les accords bilatéraux relatifs aux seconds devraient être communiqués dans un souci de transparence.
40. Les membres de la Liste A ont suggéré d'inclure un ensemble complet d'indicateurs, ventilés comme il se devait, au tableau de bord final. Ils ont également salué les travaux menés par la direction avec des institutions comparables afin d'évaluer la situation initiale, de mesurer les progrès et de faire en sorte que les enseignements tirés de l'expérience soient partagés et les pratiques optimales appliquées, et ce en temps opportun. Les membres de la Liste C ont réitéré que le mérite devait certes être le premier critère de sélection du personnel, mais que la diversité géographique et la parité femmes-hommes devaient également être prises en considération, ce dont il devait être tenu compte dans le tableau de bord. En outre, constatant la sous-représentation des femmes aux échelons supérieurs et l'absence de nationaux de nombreux pays en développement parmi le personnel, ils ont encouragé la direction à continuer d'échanger des données d'expérience et des pratiques optimales avec d'autres entités des Nations Unies et institutions financières internationales. Ils l'ont également encouragée à veiller à ce qu'au moins la moitié des candidats qualifiés présélectionnés viennent de pays des Listes B et C. Enfin, ils ont souligné qu'il importait de recruter de jeunes talents venant de pays en développement dans le cadre du programme de stages du FIDA.

41. Les membres de la Liste A ont fait remarquer que les indicateurs clés de performance devraient servir à mesurer la diversité, l'équité et l'inclusion dans le cadre de la collaboration du FIDA avec des partenaires extérieurs, et qu'il faudrait faire connaître les principes fondamentaux de la stratégie aux institutions et aux partenaires nationaux. Un membre de la Liste C a également proposé que l'on collabore étroitement avec les pouvoirs publics en vue d'appliquer les principes de la stratégie dans les unités de gestion du projet du FIDA.
42. Les pays de la Sous-Liste C1 ont dit attendre avec intérêt que soient élaborés les mandats devant guider les travaux du groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Ils ont aussi souligné que, dans un souci d'efficacité, le groupe devrait se réunir quand cela était nécessaire, et non automatiquement chaque trimestre.
43. La direction a fourni des informations complémentaires sur les mesures qu'elle comptait prendre en matière de multilinguisme et sur son approche de la communication stratégique. Elle a informé le Conseil d'administration que la version finale des mandats des défenseurs de la diversité, de l'équité et de l'inclusion serait bientôt établie, et que les défenseurs seraient nommés par les chefs de département respectifs, qui tiendraient dûment compte de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Elle a ajouté qu'elle veillerait à ce que les défenseurs basés au siège et dans les bureaux de pays, les champions et les membres du personnel puissent communiquer à tous les niveaux. Un sondage mondial du personnel serait publié en avril 2022 et les résultats seraient communiqués au Conseil d'administration.

iii) Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a approuvé la Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité, telle qu'elle figure dans le document [EB 2019/134/R.10](#). Le FIDA communiquerait au Conseil des informations actualisées sur la mise en œuvre de la stratégie sur la biodiversité en s'appuyant sur les modèles de rapport existants, notamment le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) et le Rapport sur l'action climatique.

44. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli favorablement la stratégie et ont échangé des observations sur les principaux domaines d'action. L'importance des partenariats a été soulignée, tout comme la nécessité de tirer parti des synergies et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements. La direction a rassuré les membres, indiquant que des campagnes de sensibilisation et des consultations de grande portée avaient été menées pour élaborer la stratégie, afin de garantir la conformité et la complémentarité avec les travaux d'autres partenaires de développement, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et Bioversity International. Les partenariats seraient également utiles pour tirer des enseignements de l'expérience des autres, adopter les meilleures pratiques et assurer une utilisation efficace des ressources. La direction conclurait encore d'autres partenariats en matière de formation technique, pour mettre au point des outils et des méthodes qui permettraient de mener un suivi plus efficace de la biodiversité et de tirer profit de la mobilisation des ressources.
45. La direction a été invitée à mieux faire connaître les avantages obtenus, comme la valeur économique de la biodiversité et de l'adoption d'une vision stratégique des systèmes alimentaires, de manière à remédier au problème des pertes et gaspillages de nourriture, à protéger les zones sensibles en matière de biodiversité et à recourir à la biotechnologie et à l'innovation pour mieux préserver la diversité biologique. La stratégie en question pourrait également appuyer l'adoption de

nouvelles approches et l'utilisation de produits innovants sur le terrain, comme les directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition ou les principes directeurs en matière d'agroécologie établis par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Certains membres ont remarqué qu'une plus grande attention aurait pu être accordée, entre autres, à la contribution de l'agriculture à la pollution, à l'importance des sols et de l'enjeu de la désertification, et à la tension entre la préservation de la biodiversité et l'approche de développement des filières. Les petits exploitants ruraux étaient les bénéficiaires cibles du FIDA, même s'il ne fallait pas négliger le rôle de l'agriculture commerciale.

46. La direction a partagé cet avis, notant que l'ensemble de la stratégie faisait référence à des systèmes ruraux comprenant tous les acteurs qui, à petite ou à grande échelle, jouaient à la fois un rôle auprès des populations rurales et dans les écosystèmes ruraux. L'importance du rôle des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans la réalisation des objectifs de la stratégie et dans la promotion d'une biodiversité durable a été soulignée.
47. Cette stratégie devait être considérée comme une stratégie de transition vers la mise au point d'une approche unifiée, globale et cohérente intégrant l'environnement, les changements climatiques et la biodiversité. L'application de la stratégie offrirait des occasions d'apprendre, de s'ouvrir aux autres, de renforcer les capacités, de mieux cerner les répercussions financières et de définir plus clairement les besoins liés à la mobilisation des ressources. En réponse à l'appel à l'inclusion d'indicateurs de la biodiversité plus précis dans le Cadre de gestion des résultats, la direction a précisé que des efforts étaient en cours pour recenser des indicateurs appropriés, et que les travaux menés à cette fin seraient également étayés par les conclusions tirées de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) d'ici à la fin de 2022.
48. En réponse aux observations sur la terminologie utilisée dans le document, la direction a souligné que la stratégie avait pour but de renforcer l'aptitude du FIDA à aider les pays à préserver, rétablir et promouvoir la biodiversité dans les systèmes ruraux et à en tirer durablement parti. La direction s'était engagée à travailler main dans la main avec les pays pour renforcer leur capacité à préserver la biodiversité. L'accès aux avantages et leur répartition seraient également une question essentielle pour garantir une application durable de la stratégie.
49. Compte tenu du nombre et de la complexité des observations reçues, des explications supplémentaires seraient données de façon bilatérale.

Point 5 de l'ordre du jour – Évaluation

a) Évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a examiné l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome contenue dans le document [EB 2021/134/R.11](#), ainsi que son [additif](#) comprenant la réponse concertée des équipes de direction des organismes à l'évaluation.

50. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur intérêt pour cette première évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome et un consensus s'est dégagé sur les recommandations qui y étaient formulées. Ils ont préconisé qu'une évaluation similaire soit réalisée dans quatre à cinq ans pour faire le point sur les progrès accomplis, et encouragé IOE à étudier les possibilités de réaliser d'autres évaluations conjointes sur des sujets d'intérêt commun. Ils ont souligné la nécessité d'une collaboration efficace à la fois au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organismes de développement, dont

les banques multilatérales de développement, et plus particulièrement entre les organismes ayant leur siège à Rome, étant donné leurs efforts communs déployés en vue de réaliser l'objectif de développement durable n° 2 et d'éliminer la faim. Cette collaboration devait reposer sur les complémentarités, les avantages comparatifs et les forces respectives de chacun. La direction a indiqué qu'une telle collaboration faisait précisément l'objet d'attention et de débats lors des réunions triennales tenues entre les délégués des organismes ayant leur siège à Rome.

51. À la demande de certains membres du Conseil d'administration, la direction a accepté de communiquer le cadre de résultats conjoint du Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C), qui avait été élaboré pour suivre les progrès et mesurer les résultats obtenus à l'aune des objectifs du programme. La direction a également fait le point sur la mise à l'essai des trois stratégies de pays communes aux organismes ayant leur siège à Rome. En ce qui concernait l'harmonisation de la mobilisation des ressources, la direction a rappelé que l'on s'attachait actuellement à concilier les différentes mesures d'incitation à la mobilisation conjointe des ressources dans le cadre du programme SD3C, et a indiqué que la version actualisée du mémorandum d'accord des organismes ayant leur siège à Rome offrirait la possibilité de cerner plus précisément cette question.
52. Les membres tenaient à ce que les trois organismes ayant leur siège à Rome s'expriment d'une même voix. À ce titre, l'harmonisation de leurs priorités stratégiques obtenue au moyen d'un processus unificateur devait permettre d'éviter les chevauchements dans le cadre de la recherche d'objectifs partagés et de stratégies communes. La démarche suivie devait permettre d'améliorer la coordination, de renforcer l'impact sur le terrain et d'accroître les gains d'efficacité. En ce qui concernait ce dernier point, la direction a indiqué que l'étude de faisabilité conjointe sur l'intégration des fonctions et des systèmes administratifs des organismes ayant leur siège à Rome, actuellement menée sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, serait publiée dès qu'elle serait terminée, en 2022.

b) Évaluation thématique de l'appui du FIDA à l'adaptation des petits exploitants agricoles aux changements climatiques

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction l'évaluation thématique de l'appui du FIDA à l'adaptation des petits exploitants agricoles aux changements climatiques, telle qu'elle figure dans le document [EB 2021/134/R.12](#), ainsi que la réponse de la direction et les observations des conseillers indépendants de haut niveau présentées dans les additifs. IOE et la direction ont tous deux pris note des précieuses observations formulées par les membres du Conseil d'administration.

53. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec intérêt de l'évaluation thématique de l'appui du FIDA à l'adaptation des petits exploitants agricoles aux changements climatiques, et souscrit aux recommandations figurant dans le document EB 2021/134/R.12, ainsi qu'à la réponse de la direction. Ils ont souligné l'importance et le caractère opportun de cette évaluation et salué la rigueur de la méthode employée, compte tenu en particulier des difficultés engendrées par la pandémie.
54. Les membres ont pris acte de l'avantage comparatif du FIDA, étant donné le lien évident entre l'action de l'institution en faveur des populations rurales marginalisées et l'adaptation aux changements climatiques. Les membres ont souligné la nécessité de mettre en place un cadre conceptuel institutionnel sur les

changements climatiques, mais ont aussi reconnu la non-linéarité du processus d'adaptation et l'importance que revêtaient le contexte et les écosystèmes locaux. L'évaluation avait permis de mettre en évidence les principaux enseignements tirés en vue de l'élaboration, à l'horizon 2025, d'une nouvelle stratégie en matière de changements climatiques, qui tiendrait également compte de la biodiversité.

55. Les membres ont fait valoir que, conformément aux recommandations formulées, le FIDA devait procéder à une analyse afin de déterminer quelles ressources humaines et quelles compétences étaient requises pour concevoir, exécuter et suivre les interventions menées dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Le FIDA devait en outre systématiquement affecter des ressources dans ce domaine en fonction des priorités établies. Relevant des incohérences dans le ciblage de la pauvreté, certains membres ont proposé que le FIDA procède à des évaluations multidimensionnelles de la pauvreté. Les membres du Conseil d'administration ont également insisté sur le fait que le FIDA devait respecter le principe consistant à « ne pas nuire » et viser en fin de compte à « faire le bien », tout en mettant l'accent sur les initiatives de restauration.
56. La direction a réaffirmé son plein accord avec les recommandations issues de l'évaluation et son engagement en faveur d'une approche visant à ne pas nuire, tant au niveau des paysages qu'au niveau des projets. Elle a en outre réitéré son adhésion aux évaluations multidimensionnelles de la pauvreté et aux activités d'adaptation aux changements climatiques pilotées par les populations locales.
57. La direction a par ailleurs confirmé que les informations seraient communiquées et les enseignements partagés au moyen de rapports réguliers tels que le Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA), le RIDE et le Rapport sur l'action climatique, ainsi que par l'intermédiaire d'un rapport sur l'intégration des thématiques transversales qui serait établi séparément à partir de 2023. Enfin, IOE est convenu d'organiser, en concertation avec la direction, un atelier d'apprentissage informel afin d'examiner en profondeur certaines des recommandations formulées dans l'évaluation.

Point 6 de l'ordre du jour – Questions opérationnelles

- a) Présentation orale d'informations actualisées sur l'affectation de ressources du programme de dons ordinaires du FIDA en faveur de la mise en œuvre du Mécanisme du FIDA pour l'action climatique**
- b) Présentation orale d'informations actualisées sur la proposition relative à l'acceptation de fonds supplémentaires de la part de la Bill and Melinda Gates Foundation en faveur du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes**
- e) Procédures régissant la soumission de points au moyen de la procédure de vote par correspondance**

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a pris note des informations actualisées sur l'affectation de ressources du programme de dons ordinaires du FIDA aux fins de l'exécution du Mécanisme du Fonds pour l'action climatique, ainsi que sur la proposition relative à l'acceptation de fonds supplémentaires de la part de la Bill and Melinda Gates Foundation en faveur du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes.

- Les membres du Conseil d'administration ont en outre estimé que la procédure régissant la soumission d'un point au moyen de la procédure de vote par correspondance ne devait être utilisée que pendant les périodes intersessions et uniquement à titre exceptionnel, lorsque le point en question ne pouvait être approuvé à une session ultérieure du Conseil d'administration. Il a également été convenu que lorsqu'un point était proposé aux fins de vote par correspondance, un membre du Conseil d'administration pouvait demander que ce point soit débattu à une session officielle du Conseil, en soumettant la demande par écrit au Secrétaire du FIDA dans les sept jours suivant la publication de la proposition.

58. À la demande des États membres, la direction a présenté un compte rendu oral sur les points 6 a) et 6 b), que le Conseil d'administration avait approuvés par vote par correspondance. Elle a rappelé qu'il s'agissait dans les deux cas de mécanismes multidonateurs, et non de véritables fonds fiduciaires combinés au programme de prêts et dons du FIDA. La direction a expliqué la différence entre les deux initiatives, et précisé que le Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes était entièrement financé par des ressources reçues de la Bill and Melinda Gates Foundation, tandis que le Mécanisme pour l'action climatique était financé par des ressources provenant du programme de dons ordinaires de FIDA11. Elle a également attesté que, d'un point de vue juridique, elle était compétente pour mettre en place ces mécanismes, mais que l'allocation et le transfert des ressources pouvaient exiger l'approbation du Conseil d'administration.
59. Les membres ont conseillé d'éviter la prolifération des mécanismes financés en marge des ressources de base issues des reconstitutions, et ont mis en garde contre les priorités fondamentales qui s'inscrivaient en dehors du programme de prêts et dons ordinaires, faisant remarquer que cela pouvait alourdir encore davantage la charge de travail du personnel. D'autres inquiétudes ont été exprimées concernant la durabilité de l'approche adoptée, l'absence de critères pour réduire progressivement le nombre et l'ampleur de ces mécanismes dans les années à venir, le manque de précision quant aux effets recherchés et le nombre limité d'indicateurs de mesure des résultats.
60. La direction a expliqué que le Mécanisme pour l'action climatique aiderait le FIDA à couvrir les dépenses supplémentaires estimées nécessaires pour concevoir les projets du Fonds vert pour le climat actuellement dans la réserve, ces projets ne présentant pas les mêmes exigences en matière d'établissement de rapports, de compétences spécialisées et d'appui interne. L'investissement initial de 10 millions d'USD dans le Mécanisme pour l'action climatique devait aider le FIDA à tirer parti des projets du Fonds vert pour le climat, dont le portefeuille pouvait atteindre 2 milliards d'USD, et à renforcer les capacités nationales pour satisfaire les besoins des pays.
61. La direction a indiqué qu'aucun financement additionnel ne serait mobilisé en faveur du Mécanisme pour l'action climatique. Elle estimait le coût supplémentaire moyen pour la conception d'un projet du Fonds vert pour le climat à 400 000 USD, dont environ 76% représentaient les coûts de conception, 17% étaient liés aux coûts de gestion non couverts par les commissions, et 7% correspondaient aux dépenses ponctuelles. En ce qui concernait le financement des frais d'administration, la direction a souligné que les règles du Fonds vert pour le climat ne permettaient pas de garantir le recouvrement intégral des coûts. Elle avait également confirmé que la démarche du FIDA était effectivement similaire à celle d'autres organismes des Nations Unies, qui avaient eux aussi harmonisé leurs catégories de classification des coûts.

62. En ce qui concernait le Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes, la direction a rappelé qu'en septembre 2019, le Conseil d'administration avait autorisé le FIDA à recevoir des fonds de la Bill and Melinda Gates Foundation en vue de financer la conception du mécanisme par un don de planification d'un faible montant. La direction a indiqué que les fonds de la Bill and Melinda Gates Foundation, d'un montant de 16 millions d'USD, serviraient au cours des cinq prochaines années à financer, dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques, l'exécution du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes dans le cadre d'investissements en Inde et au Burkina Faso appuyés par le FIDA et déjà approuvés par le Conseil d'administration. Les pays et projets sélectionnés présentaient une combinaison solide et diversifiée pour l'exécution du premier cycle du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes, ce qui permettrait au FIDA de tirer des enseignements importants pour une extension ultérieure axée sur l'impact.
63. La direction a également abordé les préoccupations des membres concernant le nombre et la sélection des points soumis au vote par correspondance, certains d'entre eux ayant mis en avant le souhait d'aborder les points plus stratégiques en séance. La direction s'est donc engagée à adopter une approche plus rigoureuse de la procédure régissant la soumission des points à approuver par vote par correspondance. En outre, elle a proposé qu'à compter de la publication d'un point à examiner par vote par correspondance, les membres du Conseil d'administration disposent d'un délai de sept jours pour demander que le point soit débattu en session. Leur demande devrait être soumise par écrit au Secrétaire du FIDA. Les membres se sont montrés favorables à la proposition de la direction.

c) Engagements prioritaires pris au titre de la reconstitution des ressources à financer au moyen du programme de dons ordinaires

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a approuvé le choix des cinq engagements prioritaires pris au titre de FIDA12, énumérés dans le document [EB 2021/134/R.13](#), qui pourraient faire l'objet d'un financement du programme de dons ordinaires durant la période couverte par FIDA12 (2022-2024).
- Un rapport de situation sera en outre ultérieurement soumis à l'attention du Conseil d'administration, à sa session d'avril. À l'occasion de cette session, la direction fournirait au Conseil de plus amples informations sur la manière dont le FIDA entend différencier les cinq domaines prioritaires et renforcer son appui au niveau des pays.

64. Prenant acte de l'importance des dons dans l'amélioration des résultats obtenus à l'échelle des pays, les membres du Conseil d'administration se sont prononcés en faveur de la proposition, en particulier en ce qui concernait l'utilisation des dons au profit des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ils ont également approuvé les éléments justifiant le choix des domaines prioritaires, et accueilli avec satisfaction le principe selon lequel les dons ne seraient pas accordés selon la logique du « premier arrivé, premier servi ».
65. En réponse à ces observations, la direction a précisé que le cadre de gestion des résultats de la politique en matière de dons serait lié aux objectifs de la politique et aux domaines d'engagement prioritaires. Une version actualisée du cadre de gestion des résultats, comprenant également un indicateur sur le cofinancement, serait communiquée au Conseil d'administration dans le rapport annuel correspondant.

66. Relevant le caractère assez général des cinq domaines prioritaires et le caractère limité des ressources disponibles pour financer les dons, les membres ont demandé selon quel ordre de priorité la direction prévoyait d'allouer les ressources. La majorité des fonds appuieraient les principaux buts liés à l'objectif stratégique n° 1 de la Politique sur les dons ordinaires. En outre, la fiche d'évaluation de la politique en question, qui était actuellement complétée en vue d'y intégrer les cinq domaines stratégiques prioritaires, viendrait étayer l'évaluation et l'analyse des différentes propositions au cours du processus d'assurance qualité.

d) Rapport sur les stratégies de pays et les propositions de projets, de programmes et de dons examinées lors des consultations du Conseil d'administration

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a pris acte des conclusions de la consultation sur les propositions de projets et de programmes présentées pour approbation. En outre, il a pris note des COSOP soumis à son examen ainsi que des discussions sur les opérations non souveraines soumises à son approbation.

67. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de la consultation tenue le 7 décembre, qui avait pour objet d'examiner des projets d'investissement et des COSOP, ainsi que deux propositions de financement au titre du guichet des opérations non souveraines du FIDA, en faveur des sociétés SOAFIARY à Madagascar et Futuro au Mozambique.
68. Les membres ont salué le compte rendu oral de la direction sur les conclusions issues de ces discussions, et remercié le Gouvernement égyptien d'avoir accueilli la délégation du FIDA lors de la visite de pays du Conseil d'administration organisée par le Fonds en octobre 2021.
69. Un membre a demandé que lors des prochaines sessions du Conseil d'administration, le président ou la présidente du Comité de l'évaluation ait la possibilité de transmettre les principales recommandations formulées à l'issue des réunions du comité.

f) Global Citizen: Partenariat avec Global Citizen – Renforcement du plaidoyer mondial pour des investissements accrus à l'appui de l'ODD 2

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a adopté la résolution figurant au paragraphe 19 du document [EB 2021/134/R.66](#), en vertu de laquelle le FIDA, dans le but de financer en partie le partenariat « Renforcement du plaidoyer mondial pour des investissements accrus à l'appui de l'ODD 2 » avec Global Citizen, accordera un don de 1 500 000 USD à l'organisation Global Citizen pour une durée de trois ans.
- En outre, le FIDA présenterait au Conseil d'administration, chaque année à sa session de décembre, un rapport sur l'évolution du partenariat avec Global Citizen et sur les résultats obtenus grâce aux activités financées par le don.

70. Les membres du Conseil d'administration se sont réjouis d'avoir l'occasion de lever certaines des réserves et inquiétudes exprimées en rapport avec l'ampleur de l'investissement, la détermination des activités prioritaires à financer par le don, l'affectation de fonds à un partenariat mondial plutôt qu'à l'appui de programmes portant spécifiquement sur des pays, et les répercussions de la collaboration avec Global Citizen sur l'image de marque du FIDA.

71. La direction a apporté des précisions sur la portée de cette collaboration, qui visait à accroître l'appui financier en faveur de stratégies et d'investissements axés sur la transformation rurale et à faire entendre la voix des populations rurales sur la scène internationale. La proposition de don faisait suite à un engagement pris au titre de FIDA11 concernant l'établissement de partenariats stratégiques en vue de financer les activités de plaidoyer et de renforcer le rayonnement du FIDA à l'échelle mondiale.
72. En ce qui concernait l'analyse des contributions aux résultats, ainsi que le suivi et la mesure des résultats, la direction a fait remarquer que Global Citizen utilisait une méthode éprouvée et certifiée par un tiers, qui garantissait que les résultats obtenus étaient bien le fruit des travaux menés.
73. Les membres du Conseil d'administration ont salué les explications données. Ils se sont félicités de l'engagement de la direction à établir régulièrement des rapports et à les présenter au Conseil chaque session de décembre, en y joignant des informations actualisées sur les progrès réalisés avant le décaissement de chaque tranche de don.

Point 7 de l'ordre du jour – Opérations non souveraines dans le secteur privé

a) SOAFIARY: Inclusion des petits exploitants agricoles dans les filières à Madagascar

b) Futuro: Microfinance inclusive au Mozambique

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation des risques contenue dans l'[additif](#) au document [EB 2021/134/R.15](#), et approuvé l'octroi d'un prêt de premier rang à SOAFIARY S.A., d'un montant maximum de 3 500 000 EUR, selon les modalités et conditions indiquées dans le document EB 2021/134/R.15.
- En outre, le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation des risques figurant dans l'[additif](#) au document [EB 2021/134/R.16](#), et approuvé l'octroi d'un prêt de premier rang à Futuro Mcb S.A., d'un montant maximum de 2 000 000 d'USD, selon les modalités et conditions indiquées dans le document EB 2021/134/R.16.

74. Les membres se sont félicités des documents relatifs aux opérations non souveraines dans le secteur privé qu'il était proposé de mener à Madagascar et au Mozambique, et ont salué l'occasion qui leur avait été donnée d'examiner ces propositions lors des consultations précédant la session du Conseil d'administration. En réponse aux questions posées, la direction a rassuré les représentants en indiquant que des vérifications préalables approfondies avaient été effectuées dans le cadre de chaque prêt et que, bien que ces opérations soient considérées comme présentant un risque élevé, les risques étaient bien atténués et conformes au positionnement stratégique adopté par le FIDA dans le cadre de ses opérations avec le secteur privé.
75. En ce qui concernait le prêt de premier rang accordé à la société SOAFIARY S.A. à Madagascar, les représentants se sont inquiétés des risques du projet, notamment des risques liés à l'offre et à la demande et des risques environnementaux, et ont demandé si d'autres mesures d'atténuation pouvaient être envisagées. La direction a rappelé qu'en mettant l'accent sur les petits exploitants agricoles et les populations rurales pauvres, le FIDA s'était spécialisé dans un segment de marché considéré par définition comme présentant des risques élevés, et a rassuré les membres en indiquant que les risques avaient été soigneusement évalués et que des stratégies d'atténuation avaient été recensées.

76. En réponse aux éclaircissements demandés sur le prêt de premier rang octroyé à Futuro Mcb S.A. au Mozambique, la direction a expliqué que deux personnes du conseil d'administration de la société avaient été jugées politiquement exposées lors des vérifications préalables, mais que cela ne posait manifestement pas de problème d'intégrité au regard des normes de diligence raisonnable.

Point 8 de l'ordre du jour – Questions financières

a) Ressources disponibles pour engagement

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration, ayant pris note de la position de trésorerie nette actuelle et future (estimée) du FIDA indiquée dans le document [EB 2021/134/R.17/Rev.1](#), a autorisé le Président à conclure des accords de prêts et de dons devant être approuvés par le Conseil en 2022, pour un montant estimé à 1,167 milliard d'USD. En outre, le Conseil d'administration a autorisé le FIDA à accepter le prêt concessionnel de partenaire du Gouvernement finlandais, conformément aux conditions énoncées dans le document EB 2021/134/R.17/Rev.1.

77. Les membres ont accueilli favorablement le document et se sont félicités de l'approche financière prudente adoptée. Dans une déclaration commune, les représentants de la Sous-Liste C1 ont encouragé les membres à respecter les engagements pris au titre de FIDA12 afin d'atteindre les objectifs décrits dans le document.
78. La direction a remercié le Conseil d'administration pour ses précieuses observations et a réitéré son engagement à garantir une approche prévisible et planifiée.

b) Propositions d'opérations de placement privé du FIDA

Résultat des délibérations:

- Réuni en séance à huis clos, le Conseil d'administration a approuvé la proposition relative aux cinq investisseurs et aux opérations de placement privé y afférentes, comme énoncé dans le document [EB 2021/134/R.18](#). Le procès-verbal des délibérations tenues à huis clos figure dans le document confidentiel EB 134/Add.1.

c) Modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a approuvé le Cadre relatif aux conditions de financement proposé, tel qu'il figure à l'annexe I du document [EB 2021/134/R.19](#).
- Le Conseil d'administration a également approuvé le projet de résolution figurant à l'annexe II qui modifie les Principes et critères applicables aux financements du FIDA, en vue de le soumettre à l'examen du Conseil des gouverneurs à sa quarante-cinquième session prévue en février 2022.

79. Les membres ont remercié le FIDA pour les modifications qu'il était proposé d'apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA, ainsi que pour le Cadre relatif aux conditions de financement proposé. Le document EB 2021/134/R.19 établissait les modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA et marquait l'adoption du Cadre relatif aux conditions de financement, en écho: i) à la création du MARE et à la mise à jour

des conditions de financement du FIDA; ii) aux mesures prises pour rationaliser les Principes et critères applicables aux financements du FIDA et veiller à ce que ce document demeure un texte de haut niveau fondé sur des principes; iii) à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration à la direction du FIDA, déjà en place. Un membre a souligné l'importance de garantir à tous les États membres le principe de l'universalité de l'accès aux ressources.

80. Le président du Comité d'audit a résumé les discussions de la réunion du Comité tenue récemment, et s'est félicité des mesures prises pour que les Principes et critères applicables aux financements du FIDA restent un document de haut niveau fondé sur des principes, tandis que le Cadre relatif aux conditions de financement proposé serait un document plus technique. Les Principes et critères applicables aux financements du FIDA mis à jour seraient encore modifiés, si nécessaire, par le Conseil des gouverneurs. Le nouveau Cadre relatif aux conditions de financement resterait quant à lui du ressort du Conseil d'administration, sauf lorsque les modifications affecteraient les Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

Point 9 de l'ordre du jour – Gestion globale des risques

a) Exposé de l'appétence pour le risque

Résultats des délibérations:

- Le Conseil d'administration a approuvé l'Exposé de l'appétence pour le risque figurant dans le document [EB 2021/134/R.21/Rev.1](#). La proposition d'Exposé de l'appétence pour le risque présente, avec la Politique de gestion globale des risques, l'attitude du Fonds vis-à-vis de la prise de risques et la façon dont il entend gérer les risques compte tenu de l'environnement dans lequel le FIDA intervient. Le FIDA reste fermement déterminé à œuvrer sans relâche à l'accomplissement de sa mission de développement et à la réalisation de ses objectifs stratégiques, tout en préservant sa stabilité financière.
- La direction organiserait en outre des séminaires informels sur l'appétence pour le risque en 2022.

81. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli favorablement l'Exposé de l'appétence pour le risque, et pris note de son rôle majeur dans la gestion du Fonds. Tout en soulignant l'importance d'une approche globale de la gestion des risques, les membres se sont félicités de la démarche prudente adoptée et de l'engagement de la direction à assurer un équilibre entre le maintien de la note de crédit du FIDA et l'action menée dans des contextes opérationnels particuliers comportant des risques inhérents, conformément au mandat du Fonds.
82. L'Exposé de l'appétence pour le risque devait être considéré comme une proposition de haut niveau conforme aux meilleures pratiques, qui rendait compte de la taxonomie des risques du FIDA et offrait des pistes de réflexion sur la taille, le modèle opérationnel et la capacité financière du Fonds. Le document décrivait l'approche de l'institution en matière de risques, et indiquait que, si le Fonds était plus enclin à prendre des risques dans ses opérations de base (exécution des programmes), il se montrait très prudent dans sa gestion des risques financiers. À l'avenir, l'appétence pour le risque serait intégrée dans le tableau de bord des risques institutionnels.
83. En réponse aux questions sur la contribution du Conseil d'administration à cet égard, la direction indiquerait à ce dernier les différentes modalités de collaboration possibles, notamment la nature et la portée des discussions à mener. Toute autre suggestion des membres sur cette question serait accueillie avec intérêt.

84. Enfin, l'intention de la direction d'organiser des séminaires informels sur l'appétence pour le risque à partir de 2022 a été saluée.

Point 10 de l'ordre du jour – Gouvernance

a) Rapport et recommandations ayant trait à la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des gouverneurs

Résultat des délibérations:

- Le Conseil d'administration a examiné les recommandations figurant dans le document EB 2021/134/R.22 et les modifications indiquées dans le deuxième document de séance, et approuvé la soumission de ce rapport et du projet de résolution qui l'accompagnait ([EB 2021/134/R.22/Rev.1](#)) à l'approbation du Conseil des gouverneurs à sa quarante-cinquième session prévue en février 2022. Le document a été dûment mis à jour pour tenir compte de la recommandation formulée par le Conseil d'administration concernant la modalité de vote à utiliser en cas de session extraordinaire.

85. Les membres ont remercié la direction d'avoir adopté une approche proactive et d'avoir soumis à l'examen du Conseil d'administration un certain nombre de propositions visant à assurer la continuité des activités et l'élaboration en temps voulu d'un processus de nomination, si M. Hougbo venait à être élu Directeur général de l'Organisation internationale du Travail en mars 2022. Les recommandations ont été examinées une par une et un consensus s'est dégagé sur la date de la session extraordinaire, ainsi que sur les émoluments et le mandat du Président ou de la Présidente à nommer lors de la session extraordinaire en question.
86. Concernant les acteurs habilités à décider du format de la session extraordinaire, il a été précisé que le président ou la présidente du Bureau du Conseil des gouverneurs, en concertation avec les autres membres du Bureau et avec le Président du FIDA, déterminerait si la session se déroulerait en présentiel ou en ligne.
87. En ce qui concernait les modalités de vote à adopter par le Conseil des gouverneurs aux fins de la nomination du Président ou de la Présidente, le Conseil d'administration a exprimé sa préférence pour les bulletins papier dans le cas d'une session extraordinaire tenue entièrement en présentiel, et le projet de résolution a été modifié par un document de séance pour tenir compte de cette recommandation.
88. Dans le cas où il serait impossible ou déconseillé de tenir une session extraordinaire intégralement en présentiel, les membres ont fait part de leur préoccupation à l'égard de l'utilisation du système de vote automatisé en ligne pour des questions de confidentialité et d'intégrité du vote, et ont donc recommandé d'écarter cette option.
89. Gardant à l'esprit les restrictions des déplacements actuelles engendrées par la COVID-19, et la probabilité de ne pas être en mesure de tenir une session extraordinaire intégralement en présentiel en juillet 2022, le Conseil d'administration a réitéré l'importance de garantir des paramètres justes et équitables pour le processus de nomination en permettant à tous les États membres d'exercer leur droit de vote. Des éclaircissements ont été demandés sur la possibilité de voter des États membres qui n'avaient pas de représentation permanente à Rome, et qui pourraient avoir des difficultés à assister physiquement à une session extraordinaire du Conseil des gouverneurs. La direction a rappelé que, conformément à l'article 33.2 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, ces membres pouvaient désigner, au moyen d'une lettre ou d'un autre support de communication choisi par leur Gouverneur ou Gouverneure, ou

par voie de communication officielle, toute personne apte à se rendre sur le lieu de la réunion en qualité de membre de la délégation, qu'elle soit ressortissante ou non du pays en question, à condition qu'elle ne fasse pas partie de la délégation d'un autre État. En l'absence des Gouverneurs et des Gouverneurs suppléants, un des membres des délégations serait habilité à exprimer les voix de l'État membre qu'il représente.

90. Pour remédier aux éventuelles restrictions des déplacements, les membres ont demandé au FIDA d'étudier la possibilité de voter depuis plusieurs endroits. La direction a fait remarquer que, dans l'hypothèse d'une élection où plusieurs candidats étaient susceptibles de se présenter, et où il y avait donc plusieurs tours de scrutin, cette option n'avait pas été jugée viable compte tenu du système de pondération des voix en vigueur au FIDA, de la nécessité de garantir l'intégrité, le secret et la confidentialité du vote, et des coûts élevés qu'impliquerait une telle option.
91. Le Conseil d'administration a donc recommandé que, s'il n'était pas possible de tenir une session intégralement en présentiel, le Secrétariat soit chargé d'étudier les modalités et procédures de vote en personne en collaboration avec le Bureau du Conseil des gouverneurs, afin de garantir l'impartialité et l'équité du processus de nomination et de préserver ainsi le secret et l'intégrité du vote. L'option retenue serait indiquée dans une résolution présentée à l'attention du Conseil des gouverneurs soit au début de la session extraordinaire, soit avant la session au moyen d'un vote par correspondance.

Point 11 de l'ordre du jour – Questions diverses

a) Présentation orale d'informations sur les questions relatives au personnel

Résultats des délibérations:

- Une fois par an, à la première session annuelle du Conseil d'administration,
 - le Comité exécutif de l'Association du personnel du FIDA présentera au Conseil d'administration, pour information, une déclaration sur les questions relatives au personnel;
 - le Bureau de la déontologie et la Section des enquêtes du Bureau de l'audit et de surveillance s'adresseront au Conseil d'administration pour les questions en rapport avec leurs activités institutionnelles respectives.

92. Les membres ont accueilli favorablement le compte rendu oral de la direction sur les questions relatives au personnel et, tout en réaffirmant les compétences de la direction en la matière, ils ont tenu à recevoir chaque année des informations actualisées de la part de l'Association du personnel du FIDA. Le Conseil d'administration a également indiqué qu'il tenait à recevoir des rapports du Bureau de la déontologie et du Bureau de l'audit et de surveillance concernant leurs activités institutionnelles respectives, et qu'il souhaitait examiner les résultats des prochains sondages mondiaux du personnel.
93. Les membres du Conseil d'administration étaient bien conscients que la capacité du FIDA à réaliser son programme ambitieux était directement liée à son personnel à tous les niveaux de l'institution, en particulier à son travail acharné, à son engagement et aux compétences dont il faisait preuve en dépit des difficultés supplémentaires engendrées par la pandémie de COVID-19 et les réformes en cours au FIDA. La prise en main par le personnel du programme de réformes a été la clé de son succès, notamment en ce qui concernait la décentralisation. Il était fondamental de maintenir une communication ouverte, constructive et allant dans les deux sens entre le personnel et la direction. Les membres ont par ailleurs

recommandé à la direction de trouver un moyen d'écouter et de lever les inquiétudes suscitées par la décentralisation.

94. La direction a expliqué que les réformes en cours au FIDA étaient essentielles, mais qu'elles avaient aussi des effets considérables sur le personnel. Parmi les principaux problèmes à résoudre figuraient l'alourdissement de la charge de travail et la perturbation de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ultérieurement exacerbés par la pandémie. Un nouveau sondage mondial du personnel serait lancé en avril 2022, ce qui permettrait de rendre compte au Conseil d'administration de la participation du personnel.

b) Candidature du Président au poste de Directeur général de l'Organisation internationale du Travail

Résultats des délibérations:

- Réuni à huis clos, le Conseil d'administration a discuté de la candidature du Président au poste de Directeur général de l'OIT.

Clôture de la session

95. Le Président a remercié le Conseil d'administration pour les résultats obtenus et l'approbation de nombreux points lors de la session, qui plaçaient à n'en point douter le FIDA sur la trajectoire souhaitée en vue de doubler son impact au profit des populations rurales du monde entier.
96. Le discours de clôture du Président du Conseil d'administration est intégralement disponible en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres, sous la cote [EB 2021/134/INF.8](#).

Résultats concernant les points soumis pour approbation par vote par correspondance à la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration

| Point de l'ordre du jour | Libellé | Cote du document | Suffrages exprimés | % des suffrages* | Nombre de voix pour | % de voix pour** | Nombre de voix contre | % de voix contre** | Nombre d'abstentions |
|--------------------------|--|----------------------------------|--------------------|------------------|---------------------|------------------|-----------------------|--------------------|----------------------|
| 18 a) | Annexe I de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA | EB 2021/134/R.35 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 18 b) | Stratégie d'évaluation pluriannuelle du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA | EB 2021/134/R.36 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 a) | Prolongation de la délégation au Président du FIDA, pour une durée limitée, du pouvoir d'approuver des dérogations à la Politique relative à la restructuration des projets et à la Proposition d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets | EB 2021/134/R.37 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 b) i) a) | Pakistan: Projet de transformation économique des zones rurales du Khyber Pakhtunkhwa | EB 2021/134/R.38 + Add.1 + Sup.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 b) i) b) | Inde: Projet de dynamisation de l'entrepreneuriat rural | EB 2021/134/R.39 + Sup.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 343,123 | 90,9 | 534,987 | 9,1 | - |
| 19 b) i) c) | Viet Nam: Projet de transformation pour une agriculture climato-compatible dans les provinces de Ben Tre et de Tra Vinh | EB 2021/134/R.40/Rev.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 b) ii) a) | Burundi: Programme de développement de l'entrepreneuriat rural | EB 2021/134/R.41 + Add.1 + Sup.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 b) ii) b) | Kenya: Mécanisme en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales du Kenya | EB 2021/134/R.42 + Add.1 + Sup.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 b) ii) c) | Madagascar: Programme de développement de filières agricoles inclusives – Financement additionnel | EB 2021/134/R.43 + Corr.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 b) iii) a) | Haïti: Projet d'économie bleue inclusive | EB 2021/134/R.44 + Corr.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 343,123 | 90,9 | 534,987 | 9,1 | - |

| | | | | | | | | | |
|--------------|--|-------------------------------------|-----------|------|-----------|-----|---|---|---|
| 19 b) iv) a) | Ghana: Projet pour la promotion des perspectives, des bénéfices durables et de la résilience environnementale dans le monde rural | EB 2021/134/R.45 + Add.1 + Sup.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 b) iv) b) | Nigéria: Programme de mise en place des zones spéciales de transformation agro-industrielle | EB 2021/134/R.46 + Add.1 + Sup.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 19 b) iv) c) | Sénégal: Programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage axé sur les résultats | EB 2021/134/R.47 + Add.1 + Sup.1 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 20 a) i) | Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022 | EB 2021/134/R.48 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 20 a) ii) | Version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance | EB 2021/134/R.49 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 20 b) | Prêts du FIDA assortis de conditions ordinaires: mise à jour des éléments de tarification | EB 2021/134/R.50 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 20 c) | Sélection du commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2022-2026 | EB 2021/134/R.51 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 20 d) | Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA | EB 2021/134/R.52 + Add.1 + Add.2 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 20 e) | Examen de l'Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service | EB 2021/134/R.53 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 21 a) | Révision des directives relatives aux documents destinés aux organes directeurs | EB 2021/134/R.54 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |
| 22 a) | Mémorandum d'accord entre le FIDA et Ferrero | EB 2021/134/R.55 | 5 878,110 | 93,5 | 5 878,110 | 100 | - | - | - |

* Le nombre indique le pourcentage de suffrages exprimés sur le total des voix (6 283,511) dont disposent les membres du Conseil d'administration. Pour que le vote par correspondance soit valable, au moins les deux tiers (4 189,008) du nombre total des voix doivent avoir été reçus.

** Les chiffres indiqués correspondent au pourcentage de votes pour et de votes contre par rapport au total des suffrages exprimés. Les voix pour doivent atteindre une majorité des trois cinquièmes, à condition que cette majorité représente plus de la moitié (3 141,756) du nombre total des voix dont disposent les membres du Conseil d'administration.

Décisions concernant les points soumis pour approbation par vote par correspondance à la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration²

18. Évaluation

a) Annexe I de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA [A]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.35 et approuvé l'annexe I de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA, telle qu'elle figure dans ce document, qui fera partie intégrante de la politique.

b) Stratégie d'évaluation pluriannuelle du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA [A]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.36 et approuvé la Stratégie d'évaluation pluriannuelle du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, telle qu'elle figure dans ce document.

19. Questions opérationnelles

a) Prolongation de la délégation au Président du FIDA, pour une durée limitée, du pouvoir d'approuver des dérogations à la Politique relative à la restructuration des projets et à la Proposition d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets [A]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.37, et a délégué au Président du Fonds, jusqu'à la cent trente-cinquième session du Conseil d'administration, le pouvoir d'approuver des dérogations à la Politique du FIDA relative à la restructuration des projets et à la Proposition d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets, comme indiqué au paragraphe 6 dudit document.

b) Propositions de projets, de programmes et de dons soumises à l'attention du Conseil d'administration [A]

i) Asie et Pacifique

a. Pakistan: Projet de transformation économique des zones rurales du Khyber Pakhtunkhwa

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.38, l'additif et l'accord de financement négocié, et approuvé le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République islamique du Pakistan un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à soixante-quatorze millions quatre-vingt-dix mille euros (74 090 000 EUR), équivalant approximativement à quatre-vingt-quatre millions cent quatre-vingt-dix mille dollars des États-Unis (84 190 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

² La communication correspondante (EB 2021/134/V.B.C.) publiée par le Bureau du Secrétaire le 13 décembre 2021 est accessible via les liens suivants: [\[anglais\]](#) [\[arabe\]](#) [\[espagnol\]](#) [\[français\]](#).

b. Inde: Projet de dynamisation de l'entrepreneuriat rural

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.39 et l'accord de financement négocié, et approuvé le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de l'Inde un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de cent cinq millions de dollars des États-Unis (105 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

c. Viet Nam: Projet de transformation pour une agriculture climato-compatible dans les provinces de Ben Tre et de Tra Vinh

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.40/Rev.1 et approuvé le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République socialiste du Viet Nam un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de quarante-trois millions de dollars des États-Unis (43 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

Étant donné qu'il n'a pas été possible de conclure les négociations de l'accord de financement correspondant, l'approbation du Conseil d'administration sera effective à condition que les négociations soient achevées dans un délai de six mois. Toute modification importante des conditions présentées au Conseil d'administration qui serait susceptible de survenir au cours des négociations finales sera portée à l'attention du Conseil lors d'une session ultérieure. Un exemplaire de l'accord de financement négocié sera mis à disposition lors d'une prochaine session du Conseil d'administration.

ii) Afrique orientale et australe

a. Burundi: Programme de développement de l'entrepreneuriat rural

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.41, l'additif et l'accord de financement négocié, et approuvé le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de dix millions sept cent cinquante mille dollars des États-Unis (10 750 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de quarante-deux millions neuf cent cinquante mille dollars des États-Unis (42 950 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

b. Kenya: Mécanisme en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales du Kenya

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.42, l'additif et l'accord de financement négocié, et approuvé le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Kenya un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de six millions

deux cent quarante mille euros (6 240 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Kenya un prêt à des conditions mixtes d'un montant de douze millions six cent soixante mille euros (12 660 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

c. Madagascar: Programme de développement de filières agricoles inclusives – Financement additionnel

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.43 et son rectificatif, et approuvé le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de soixante et un millions de dollars des États-Unis (61 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de vingt-deux millions cinq cent mille dollars des États-Unis (22 500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

iii) Amérique latine et Caraïbes

a. Haïti: Projet d'économie bleue inclusive

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.44, l'accord de financement négocié et le rectificatif, et a approuvé le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République d'Haïti un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de quatorze millions de dollars des États-Unis (14 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

iv) Afrique de l'Ouest et du Centre

a. Ghana: Projet pour la promotion des perspectives, des bénéfices durables et de la résilience environnementale dans le monde rural

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.45, l'additif et l'accord de financement négocié, et approuvé le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Ghana un prêt à des conditions mixtes d'un montant de trente-cinq millions cent soixante-quinze mille dollars des États-Unis (35 175 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Ghana un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de dix-sept millions trois cent vingt-cinq mille dollars des États-Unis (17 325 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

b. Nigéria: Programme de mise en place des zones spéciales de transformation agro-industrielle

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.46, l'additif et l'accord de financement négocié, et approuvé le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera au Gouvernement fédéral du Nigéria un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à quarante-neuf millions neuf cent soixante-dix mille dollars des États-Unis (49 970 000 USD), qui sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport. »

c. Sénégal: Programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage axé sur les résultats

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.47, l'additif et l'accord de financement négocié, et approuvé le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

« DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de dix-sept millions trois cent vingt mille euros (17 320 000 EUR) destiné à financer le mécanisme de programme axé sur les résultats, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 EUR) destiné au financement additionnel du Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural – Phase II en cours, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions décrites dans le présent document. »

20. Questions financières

a) Audit et surveillance

i) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022 [C]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.48, et entériné le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022, tel qu'il figure dans ce document.

ii) Version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance [C]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.49, et entériné la version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA, telle qu'elle figure dans l'annexe du document.

b) Prêts du FIDA assortis de conditions ordinaires: mise à jour des éléments de tarification [A]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.50, et approuvé: i) la proposition de différenciation des primes d'échéance telle qu'elle apparaît dans le tableau 1 qui suit le paragraphe 11; ii) la suspension de l'application d'une marge fixe pour les prêts assortis de conditions ordinaires à compter du 1^{er} janvier 2022 (c'est-à-dire pour FIDA12); iii) la cessation de l'offre de prêts assortis de conditions ordinaires libellés en droits de tirages spéciaux à partir du 1^{er} janvier 2022.

c) Sélection du commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2022-2026 [A]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.51, et approuvé la désignation de PricewaterhouseCoopers S.p.A. en qualité de commissaire aux comptes du FIDA pour un mandat portant sur l'audit des comptes financiers des exercices 2022 à 2026, conformément à la proposition entérinée par le Comité d'audit à sa cent soixante-deuxième réunion.

d) Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA [A]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.52 et ses additifs, et approuvé l'Exposé de la politique de placement du FIDA, tel qu'il est présenté dans le document.

e) Examen de l'Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service [A]

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.53, et approuvé l'Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, tel qu'il figure dans ce document.

21. Gouvernance**a) Révision des directives relatives aux documents destinés aux organes directeurs [A]**

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.54, et approuvé les révisions qu'il est proposé d'apporter aux directives relatives aux documents destinés aux organes directeurs, telles qu'elles sont présentées dans ce document.

22. Questions diverses**a) Mémorandum d'accord entre le FIDA et Ferrero [A]**

Le Conseil d'administration a examiné le document EB 2021/134/R.55, et autorisé le Vice-Président du FIDA à conclure et à signer le mémorandum d'accord entre le FIDA et Ferrero Trading Lux S.A., selon les modalités décrites dans ce document.

Liste des documents soumis avant la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration

| <i>Numéro du document</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre</i> |
|---|---------------------------------|--|
| Points pour examen en session | | |
| EB 2021/134/R.1/Rev.1 + Add.1/Rev.2 | 2 | Ordre du jour provisoire |
| EB 2021/134/R.2 | 3 | Après la COP 26: quelles perspectives pour le FIDA? |
| EB 2021/134/R.3 + Corr.1 ³ + C.R.P.1 ⁴ | 4 a) i) | Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2022, budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2022 et plan indicatif pour 2023-2024 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA |
| EB 2021/134/R.4 | 4 a) i) | Rapport du Comité d'audit sur le programme de travail et les budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2022, et sur le budget programme de travail axé sur les résultats pour 2022 et le plan indicatif pour 2023-2024 du Bureau indépendant de l'évaluation |
| EB 2021/134/R.5 | 4 a) ii) | Informations actualisées sur la décentralisation 2.0 du FIDA |
| EB 2021/134/R.6 | 4 a) iii) | Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies: rapport de situation et demande de tirage au titre de l'investissement ciblé en faveur des capacités pour 2022 |
| EB 2021/134/R.7 | 4 a) iv) | Proposition relative à une gestion améliorée de l'efficacité et des ressources |
| EB 2021/134/R.8 | 4 b) i) | Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA 2022-2027 |
| EB 2021/134/R.9 | 4 b) ii) | Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion |
| EB 2021/134/R.10 | 4 b) iii) | Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité |
| EB 2021/134/R.11 + Add.1 | 5 a) | Évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome – Rapport succinct |
| EB 2021/134/R.12 + Add.1 + Add.2 | 5 b) | Évaluation thématique de l'appui du FIDA à l'adaptation des petits exploitants agricoles aux changements climatiques |
| EB 2021/134/R.13 | 6 c) | Engagements prioritaires pris au titre de FIDA12 à financer au moyen du programme de dons ordinaires |
| EB 2021/134/R.14 | 6 d) | Résumé des propositions de projets et programmes examinées lors de la consultation du Conseil d'administration, tenue le 7 décembre 2021 |
| EB 2021/134/R.66 | 6 f) | Rapport du Président concernant une proposition de don au titre du guichet mondial à Global Citizen pour le partenariat « Renforcement du plaidoyer mondial pour des investissements accrus à l'appui de l'ODD 2 » |
| EB 2021/134/R.15 + Add.1 | 7 a) | Proposition d'investissement – SOAFIARY: Inclusion des petits exploitants agricoles dans les filières à Madagascar |
| EB 2021/134/R.16 + Add.1 | 7 b) | Proposition d'investissement – Futuro Mcb: Microfinance inclusive au Mozambique |
| EB 2021/134/R.17 + Corr.1 | 8 a) | Ressources disponibles pour engagement |
| EB 2021/134/R.18 | 8 b) | Propositions d'opérations de placement privé du FIDA |
| EB 2021/134/R.19 | 8 c) | Proposition relative aux modifications à apporter aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA et adoption du Cadre relatif aux conditions de financement |
| EB 2021/134/R.21 + Add.1 + C.R.P.3 ⁴ | 9 a) | Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA |
| EB 2021/134/R.22 + C.R.P.2 | 10 a) | Rapport et recommandations ayant trait à la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des gouverneurs |

³ Document disponible en anglais seulement.

⁴ Document disponible en anglais seulement et présenté à l'écran au cours de la session.

| Points pour commentaires en ligne | | |
|--|---------------|--|
| EB 2021/134/R.23 | 12 a) i) | Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles |
| EB 2021/134/R.24 | 13 a) | Efficacité des activités de développement pendant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable: actualisation du Cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement |
| EB 2021/134/R.25 | 13 b) i) | Royaume du Maroc: Évaluation de la stratégie et du programme de pays |
| EB 2021/134/R.26 + Add.1 | 14 a) | Informations actualisées sur la mise en œuvre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres et sur la riposte générale du FIDA à la COVID-19 |
| EB 2021/134/R.27 | 14 b) i) a) | République du Guatemala: Programme d'options stratégiques pour le pays 2022-2027 |
| EB 2021/134/R.28 + Add.1 | 14 b) ii) a) | Royaume du Maroc: Programme d'options stratégiques pour le pays 2022-2027 |
| EB 2021/134/R.29 | 14 b) iii) a) | République togolaise: Programme d'options stratégiques pour le pays 2022-2027 |
| EB 2021/134/R.30 | 15 a) | Rapport sur l'adéquation des fonds propres – Juin 2021 |
| EB 2021/134/R.31/Rev.2 ⁵ | 15 b) | Tableau de bord des risques institutionnels |
| EB 2021/134/R.32 | 15 c) | Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion actif-passif du FIDA |
| EB 2021/134/R.33 | 16 a) | Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle au FIDA |
| EB 2021/134/R.34 | 17 a) | Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome |
| Points pour décision par vote par correspondance | | |
| EB 2021/134/R.35 | 18 a) | Annexe I de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA |
| EB 2021/134/R.36 | 18 b) | Stratégie d'évaluation pluriannuelle du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA |
| EB 2021/134/R.37 | 19 a) | Prolongation de la délégation au Président du FIDA, pour une durée limitée, du pouvoir d'approuver des dérogations à la Politique relative à la restructuration des projets et à la Proposition d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets |
| EB 2021/134/R.38 + Add.1 + Sup.1 ⁵ | 19 b) i) a) | République islamique du Pakistan: Projet de transformation économique des zones rurales du Khyber Pakhtunkhwa |
| EB 2021/134/R.39 + Sup.1 ⁵ | 19 b) i) b) | République de l'Inde: Projet de dynamisation de l'entrepreneuriat rural |
| EB 2021/134/R.40/Rev.1 | 19 b) i) c) | République socialiste du Viet Nam: Projet de transformation pour une agriculture climato-compatible dans les provinces de Ben Tre et de Tra Vinh |
| EB 2021/134/R.41 + Add.1 + Sup.1 ⁶ | 19 b) ii) a) | République du Burundi: Programme de développement de l'entrepreneuriat rural |
| EB 2021/134/R.42 + Add.1 + Sup.1 ⁵ | 19 b) ii) b) | République du Kenya: Mécanisme en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales du Kenya |
| EB 2021/134/R.43 + Corr.1 | 19 b) ii) c) | République de Madagascar: Proposition de financement additionnel – Programme de développement de filières agricoles inclusives |
| EB 2021/134/R.44 + Corr.1 | 19 b) iii) a) | République d'Haïti: Projet d'économie bleue inclusive |
| EB 2021/134/R.45 + Add.1 + Sup.1 ⁵ | 19 b) iv) a) | République du Ghana: Projet pour la promotion des perspectives, des bénéfices durables et de la résilience environnementale dans le monde rural |
| EB 2021/134/R.46 + Add.1 + Sup.1 ⁵ | 19 b) iv) b) | République fédérale du Nigéria: Programme de mise en place des zones spéciales de transformation agro-industrielle |
| EB 2021/134/R.47 + Add.1 + Sup.1 ⁵ | 19 b) iv) c) | République du Sénégal: Programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage axé sur les résultats |

⁵ Document disponible en anglais seulement.

⁶ Document disponible en français seulement.

| | | |
|---|-----------|--|
| EB 2021/134/R.48 | 20 a) i) | Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022 |
| EB 2021/134/R.49 | 20 a) ii) | Version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA |
| EB 2021/134/R.50 | 20 b) | Prêts du FIDA assortis de conditions ordinaires: mise à jour des éléments de tarification |
| EB 2021/134/R.51 | 20 c) | Sélection du commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2022-2026 |
| EB 2021/134/R.52 + Add.1 + Add.2 | 20 d) | Exposé de la politique de placement du FIDA 2022 |
| EB 2021/134/R.53 | 20 e) | Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service |
| EB 2021/134/R.54 | 21 a) | Révision des directives relatives aux documents destinés aux organes directeurs |
| EB 2021/134/R.55 | 22 a) | Mémoire d'accord entre Ferrero (Trading Lux S.A.) et le FIDA |
| Autres documents soumis pour information [I]/sur la base du principe d'adaptation à l'objectif visé | | |
| D'autres documents soumis pour information, ainsi que les informations communiquées sur la base du principe d'adaptation à l'objectif visé, ont été mis en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres . | | |



Investing in rural people
Investir dans les populations rurales
Invertir en la población rural
الاستثمار في السكان الريفيين

قائمة الوفود في الدورة الرابعة والثلاثين بعد المائة
للمجلس التنفيذي

**Delegations at the 134th session
of the Executive Board**

**Délégations à la cent trente-quatrième
session du Conseil d'administration**

**Delegaciones en el 134.º período
de sesiones de la Junta Ejecutiva**

Conseil d'administration
Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

MEMBERS / ALTERNATES**ALGERIA**

Ali TERRAK
Chef de l'Inspection Générale
des finances
Ministère des finances de
la République algérienne
démocratique et populaire
Alger

Amine MEDJKANE
Chargé au Multilateral au dossier FIDA
Représentant permanent suppléant
de la République algérienne
démocratique et populaire auprès
des organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

ANGOLA

Carlos Alberto AMARAL
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

ARGENTINA

Carlos Bernardo CHERNIAK
Embajador
Representante Permanente
de la República Argentina ante
la FAO, el FIDA y el PMA
Roma

Carolina HERNÁNDEZ
Secretario
Representante Permanente Alterna
de la República Argentina ante
la FAO, el FIDA y el PMA
Roma

AUSTRIA

Veronika BAUMGARTNER-PUTZ
Senior Advisor
International Financial Institutions
Federal Ministry of Finance
of the Republic of Austria
Vienna

Günther SCHÖNLEITNER
Senior Advisor
International Financial Institutions
Federal Ministry of Finance
of the Republic of Austria
Vienna

BANGLADESH

Md. Shameem AHSAN
Ambassador
Permanent Representative of the
People's Republic of Bangladesh
to IFAD
Rome

Manash MITRA
Economic Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of
Bangladesh to IFAD
Rome

BELGIUM

Pierre-Emmanuel DE BAUW
Ambassadeur
Représentant permanent du
Royaume de Belgique auprès du FIDA
Rome

Nathalie CASSIERS
Ministre plénipotentiaire
Représentante permanente adjointe de
la Belgique auprès des organisations
spécialisées des Nations Unies à Rome
Rome

Virginie KNECHT
Attaché
Représentation permanente de la Belgique
auprès des organisations
spécialisées des Nations Unies à Rome
Rome

Veerle MOYSON
Stagiaire
Ambassade de Belgique
Rome

BRAZIL

Eduardo ROLIM
General Coordinator of Relations
with International Organizations
Secretariat of International Affairs
Ministry of Economy
of the Federative Republic of Brazil
Brasilia

José Angelo de Carvalho COUTO NETO
Assistant
Ministry of Economy
of the Federative
Republic of Brazil
Brasilia

Rodrigo ESTRELA DE CARVALHO
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Federative Republic of Brazil
to IFAD
Rome

CAMEROON

Médi MOUNGUI
Deuxième Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Cameroun auprès
du FIDA
Rome

CANADA

Gloria WISEMAN
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Elissa GOLBERG
Ambassador
Permanent Representative of Canada
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Anatoliy SHATKOVSKYY
Senior Analyst
Agriculture and Food Systems Division
Global Issues and Development Branch
Ottawa

Alexandra RICARD-GUAY
Senior Program Officer
Permanent Mission of Canada
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

James BREITHAAPT
Deputy Director
Food Security Institutions
Food Security and Environment
Ottawa

CHINA

LI Hongxia
Deputy Director-General
Department of International Economic
and Financial Cooperation
Beijing

HU Xiao
Deputy Director
of the Division of General Affairs
Department of International Economic
and Financial Cooperation
Ministry of Finance of the
People's Republic of China
Beijing

MEI Hongyong
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the People's Republic
of China to IFAD
Rome

HAN Dongmei
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

LYU Yi
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Agencies
for Food and Agriculture
Rome

COSTA RICA

Federico Zamora CORDERO
Embajador
Representante Permanente
de la Republica de Costa Rica ante la FAO,
el FIDA y el PMA
Roma

Amarilli VILLEGAS CORDERO
Ministra Consejera
Representante Permanente Adjunta
de la República de Costa Rica
ante la FAO, el FIDA y el PMA
Roma

CÔTE D'IVOIRE

Seydou Cissé
Ambassadeur
Représentant permanent de la
République de Côte d'Ivoire
auprès de la FAO, du FIDA
et du PAM
Rome

Kouamé KANGA
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République de Côte d'Ivoire
auprès de la FAO, du FIDA
et du PAM
Rome

Eloi Victor KAMBOU
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République de Côte d'Ivoire
auprès de la FAO, du FIDA
et du PAM
Rome

DENMARK

Jette MICHELSEN
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of Denmark to IFAD
Rome

Charlotte Raae TEODONIO
Attaché
The Royal Danish Embassy
Rome

Abeda NASRAT
Intern
The Royal Danish Embassy
Rome

EGYPT

Mohammed BORHAN
First Secretary
Alternate Permanent Representative
Embassy of the Arab
Republic of Egypt
Rome

Saad MOUSA
Supervisor of Foreign
Agriculture Relations
Ministry of Agriculture and Land
Reclamation
of the Arab Republic of Egypt
Cairo

FRANCE

Alain BEAUVILLARD
Chef du bureau Financement
multilatéral du développement et
du climat (MULTIFIN3)
Direction générale du Trésor du
Ministère de l'économie, des finances
et de la relance
Paris

Arjoun RAJ
Adjoint au chef de bureau
Financement multilatéral du
développement et du climat
Direction générale du Trésor
Ministère de l'économie et des finances
de la République française
Paris

Thomas SAUVAGEOT
Chargé de mission
PAM/FIDA
Rome

Sylvain FOURNEL
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République française
auprès de l'OAA, PAM et FIDA
Rome

Sixtine LEFEUVRE
Stagiaire
Représentation permanente de la
République française auprès de
l'OAA, PAM et FIDA
Rome

Candice ROCHE
Stagiaire
Représentation permanente de la
République française auprès de
l'OAA, PAM et FIDA
Rome

Céline JURGENSEN
Ambassadrice
Représentante permanente
de la République française auprès de
l'OAA, PAM et FIDA
Rome

GERMANY

Ronald MEYER
Minister
Alternate Permanent Representative of
the Federal Republic of Germany to the
International Organizations
Rome

INDIA

Manisha SINHA
Joint Secretary (OMI)
Department of Economic Affairs
Ministry of Finance of
the Republic of India
New Delhi

Neena MALHOTRA
Ambassador
Permanent Representative of
the Republic of India to Italy
Rome

Bommakanti RAJENDER
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
of the Republic of India to IFAD
Rome

Prasanna V. SALIAN
Deputy Secretary (OMI)
Department of Economic Affairs
Ministry of Finance of
the Republic of India
New Delhi

INDONESIA

Kasdi SUBAGYONO
Secretary-General
Ministry of Agriculture of
the Republic of Indonesia
Jakarta

Caka Alverdi AWAL
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Agnes Rosari DEWI
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Seta AGUSTINA
Deputy Director for Multilateral Bureau
for International Cooperation
Rome

Ade CANDRADIJAYA
Head
Foreign Affairs Bureau
Ministry for Agriculture
Jakarta

Ida Ayu RATIH
Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

IRELAND

Michelle WINTHROP
Director, Policy Unit
Development Cooperation and
Africa Division
Dublin

Niall CREMEN
Development Specialist
Development Cooperation Division (Irish
Aid)
Department of Foreign Affairs
Dublin

Judith RANDEL
Agricultural Development and
Food Systems Advisor
Development Cooperation and
Africa Division (DCAD)
Dublin

ITALY

Gian Paolo RUGGIERO
Director
International Financial Relations
Ministry of Economy and Finance
of the Italian Republic
Rome

Giacomo COSMI
Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Italian Republic to IFAD
Rome

Alessandra MOSCHITTA
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Italian Republic to IFAD
Rome

JAPAN

KURAYA Yoshihiro
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Japan to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

ODA Masayuki
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of Japan to IFAD
Rome

LUXEMBOURG

Marie-Lise STOLL
Conseillère
Représentante Permanente adjointe
du Grand-Duché de Luxembourg auprès
de la FAO, du PAM et du FIDA
Rome

Michèle PRANCHÈRE-TOMASSINI
Ambassadrice
Représentante permanente du
Grand-Duché de Luxembourg
auprès de la FAO, du PAM
et du FIDA
Rome

Rebecca ENTRINGER
Conseillère
Représentante Permanente suppléante
du Luxembourg auprès de la
FAO, du PAM et du FIDA
Ambassade du Grand-Duché
de Luxembourg
Rome

MEXICO

Miguel Jorge GARCÍA WINDER
Embajador
Representante Permanente
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

Sandra Paola RAMÍREZ VALENZUELA
Primera Secretaria
Representante Permanente Alterna
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

NETHERLANDS

Marcellinus Joannes Maria BEUKEBOOM
Ambassador
Permanent Representative of
the Kingdom of the Netherlands to
the United Nations Organizations
for Food and Agriculture in Rome
Rome

Eric HILBERINK
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture in Rome
Rome

Noor KOOLEN
Desk Officer IFAD
Multilateral Institutions and Human Rights
Department
International Financial Institutions Division
The Hague

NIGERIA

Yaya O. OLANIRAN
Minister
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

NORWAY

Even STORMOEN
Senior Advisor
Section for United Nations Policy
Royal Norwegian Ministry
of Foreign Affairs
Oslo

Bjørg SKOTNES
Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Kingdom of Norway to IFAD
Rome

Emily Ryen GLOINSON
Advisor
Permanent Mission of Norway to the
UN Organisations in Rome
Royal Norwegian Embassy
Rome

PAKISTAN

Shoaib Sarwar SANDHU
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies in Rome
Rome

Khalid MEHBOOB
Adviser
Alternate Permanent Representative
of the Islamic Republic of Pakistan
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies in Rome
Rome

QATAR

Akeel HATOOR
Adviser
Embassy of the State
of Qatar
Rome

SAUDI ARABIA

Mohammed Ahmed M. ALGHAMDI
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

Salah bin AbdelRazaq AL KHODER
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

SPAIN

Moisés MORERA MARTÍN
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
de España ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

Begonia RUBIO SAIZ
Asistente Técnica
Representación Permanente de España
ante la F.A.O. y el P.M.A.
Roma

SWEDEN

Petter NILSSON
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of Sweden to IFAD
Rome

Johanna NUDER
Desk Officer
Global Agenda Department
Ministry of Foreign Affairs
of Sweden
Stockholm

Lucas LINDFORS
Programme and Policy Officer
Embassy of Sweden
Rome

Viktor GÖRANSON
Intern
Section for Multilateral Development Banks
Stockholm

UNITED ARAB EMIRATES

Yousuf Mohammed BIN HAJAR
Deputy Director
International Financial Relations
Department
Ministry of Finance of the
United Arab Emirates
Abu Dhabi

UNITED KINGDOM

Elizabeth NASSKAU
First Secretary
Deputy Permanent Representative of
the United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Fiona PRYCE
Information Manager/Programme Support
Permanent Representation of the
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies in Rome
Rome

Noemi CARELLA
Intern
Permanent Representation of the
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies in Rome
Rome

Neil FOURIE
First Secretary
and Agriculture Attaché
Permanent Representation of the
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies in Rome
Rome

Thomas John KELLY
Ambassador
Permanent Representative of the
United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies in Rome
Rome

UNITED STATES

Abigail DEMOPULOS
Director
Office of International Development Policy
Department of the Treasury of
the United States of America
Washington, D.C.

Nirupama PRADHAN
International Economist
Office of International Development Policy
Department of the Treasury of
the United States of America
Washington, D.C.

Samuel F. ROTHENBERG
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Daniel P. WALD
Food Policy Advisor
Bureau of Economic and Business Affairs
Department of State of the
United States of America
Washington, D.C.

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Haifa Aissami MADAH
Embajadora
Representante Permanente de
la República Bolivariana de Venezuela
ante la FAO y demás Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

Jose Angel BUCARELLO GUZMAN
Representante Permanente Adjunto de
la República Bolivariana de Venezuela
ante la FAO y demás Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

Porfirio PESTANA DE BARROS
Ministro Consejero
Representante Permanente Alternativo de la
República Bolivariana de Venezuela
ante la FAO y demás Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Cote du document: | <u>EB 2021/134/R.1/Rev.2</u> |
| Point de l'ordre du jour: | <u>2</u> |
| Date: | <u>13 décembre 2021</u> |
| Distribution: | <u>Publique</u> |
| Original: | <u>Anglais</u> |

F

Investir dans les populations rurales

Ordre du jour

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsable des questions techniques et de la transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe

Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Ordre du jour de la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration – Session hybride

Renseignements à l'usage des représentantes et représentants au Conseil d'administration

1. En réponse à la demande formulée par plusieurs représentantes ou représentants, qui souhaitaient la reprise des réunions des organes directeurs en présentiel, la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration se déroulera dans un format hybride. Une seule représentante ou un seul représentant de chaque Membre et Membre suppléant du Conseil d'administration sera invité à participer en personne, et les autres délégués pourront suivre les débats à distance sur la plateforme de visioconférence Zoom. Des mesures de prévention de la COVID-19 seront appliquées. La session du Conseil d'administration se tiendra au siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono, à Rome ainsi que sur Zoom du lundi 13 au jeudi 16 décembre 2021, de 12 h 30 à 17 h 30.
2. Pour faciliter le bon déroulement de la session, il a été décidé que les points de l'ordre du jour seraient regroupés et associés à un code couleur comme suit:
 - I. Points pour examen en session
 - II. Points pour commentaires en ligne
 - III. Points pour décision par vote par correspondance
 - IV. Points mis en ligne pour information
3. Par souci de clarté, une lettre indiquant l'action demandée au Conseil d'administration figure à côté de chaque point de l'ordre du jour, à savoir:

[A] = pour approbation; **[E]** = pour examen; **[I]** = pour information; **[C]** = pour confirmation

Points présentés pour approbation par vote par correspondance (section III)

4. Après adoption de l'ordre du jour provisoire de la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration, les représentantes et représentants seront invités à se prononcer sur les points énumérés à la section III par vote par correspondance. Tout point pourra faire l'objet d'un examen en session si un représentant ou une représentante au Conseil en fait la demande. Ces demandes doivent être communiquées par écrit au Secrétaire du FIDA au plus tard une semaine avant la session.

Points présentés pour information (section IV)

5. Les documents soumis pour information ne pourront être examinés en session que si la direction l'estime nécessaire ou si un représentant ou une représentante au Conseil en fait la demande. Ces demandes doivent être communiquées par écrit au Secrétaire du FIDA au plus tard une semaine avant la session.

Calendrier des travaux de la session

6. Les numéros des points de l'ordre du jour ne correspondent pas nécessairement à l'ordre dans lequel les documents seront examinés. Un calendrier des travaux sera mis en ligne avant la session sur le site Web du FIDA et sur la plateforme interactive réservée aux États membres; on y trouvera l'horaire et l'ordre des débats.
7. Ce calendrier des travaux ne comprendra que les points à examiner en session.

Ordre du jour

I. Points pour examen en session

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l'ordre du jour (EB 2021/134/R.1/Rev.1 + Add.1/Rev.2) [A]

3. Débat stratégique avec le Président du FIDA (EB 2021/134/R.2) [E]

4. Questions institutionnelles

- a) Budgets-programmes de travail du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
 - i) Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2022, et budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2022 et plan indicatif pour 2023-2024 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (EB 2021/134/R.3 + Corr.1 + C.R.P.1 + EB 2021/134/R.4) [A]
 - ii) Informations actualisées sur la décentralisation 2.0 du FIDA (EB 2021/134/R.5) [E]
 - iii) Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies: mise en œuvre d'un investissement ciblé en faveur des capacités du FIDA et demande de tirage pour l'exercice 2022 (EB 2021/134/R.6) [A]
 - iv) Informations actualisées sur la gestion améliorée de l'efficacité et des ressources (répartition intelligente du budget) (EB 2021/134/R.7) [A]
- b) Politiques et stratégies
 - i) Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire 2022-2027 du FIDA (EB 2021/134/R.8) [A]
 - ii) Stratégie du FIDA pour la diversité, l'équité et l'inclusion (EB 2021/134/R.9) [A]
 - iii) Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité (EB 2021/134/R.10) [A]

5. Évaluation

- a) Évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (EB 2021/134/R.11 + Add.1) [E]
- b) Évaluation thématique de l'appui du FIDA à l'adaptation des petits exploitants agricoles aux changements climatiques (EB 2021/134/R.12 + Add.1 + Add.2) [E]

6. Questions opérationnelles

- a) Présentation orale d'informations actualisées sur l'affectation de ressources du programme de dons ordinaires du FIDA en faveur de la mise en œuvre du Mécanisme du FIDA pour l'action climatique [E]
- b) Présentation orale d'informations actualisées sur la proposition relative à l'acceptation de fonds supplémentaires de la part de la Bill and Melinda Gates Foundation en faveur du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes [E]
- c) Engagements prioritaires pris au titre de la reconstitution des ressources à financer au moyen du programme de dons ordinaires (EB 2021/134/R.13) [A]

- d) Rapport sur les stratégies de pays et les propositions de projets, de programmes et de dons examinées lors de la consultation du Conseil d'administration (EB 2021/134/R.14) **[E]**
 - e) Présentation orale d'informations sur les procédures régissant la soumission de points à l'attention des représentants par vote par correspondance **[E]**
 - f) Global Citizen: Partenariat avec Global Citizen – Renforcement du plaidoyer mondial pour des investissements accrus à l'appui de l'ODD 2 (EB 2021/134/R.66) **[A]**
- 7. Opérations non souveraines dans le secteur privé [A]**
- a) SOAFIARY: Inclusion des petits exploitants agricoles dans les filières à Madagascar (EB 2021/134/R.15 + Add.1)
 - b) Futuro: Microfinance inclusive au Mozambique (EB 2021/134/R.16 + Add.1)
- 8. Questions financières**
- a) Ressources disponibles pour engagement (EB 2021/134/R.17 + Corr.1) **[A]**
 - b) Propositions d'opérations de placement privé du FIDA (EB 2021/134/R.18) **(séance à huis clos) [A]**
 - c) Modification des Principes et critères applicables aux financements du FIDA (EB 2021/134/R.19) **[A]**
- 9. Gestion globale des risques**
- a) Exposé de l'appétence pour le risque (EB 2021/134/R.21 + Add.1 + C.R.P.3) **[A]**
- 10. Gouvernance**
- a) Rapport et recommandations ayant trait à la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des gouverneurs (EB 2021/134/R.22 + C.R.P.2) **[A]**
- 11. Questions diverses**
- a) Présentation orale d'informations sur les questions relatives au personnel (EB 2021/134/INF.7) **[E]**
 - b) Candidature du Président du FIDA au poste de Directeur général de l'Organisation internationale du Travail **[I]**

II. Points pour commentaires en ligne

Les représentantes et représentants au Conseil d'administration sont invités à transmettre leurs éventuels commentaires sur les documents ci-après au moyen de la page dédiée de la plateforme interactive réservée aux États membres, qui sera accessible jusqu'au 10 décembre 2021. La direction tâchera de répondre dans les meilleurs délais aux commentaires reçus en ligne. Un document regroupant l'ensemble des commentaires et des réponses sera publié sur la plateforme, dans les quatre langues officielles du Fonds, après la session du Conseil d'administration.

12. Questions institutionnelles [E]

- a) Politiques et stratégies
 - i) Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (EB 2021/134/R.23)

13. Évaluation [E]

- a) Informations actualisées sur le Cadre du FIDA relatif à l'efficacité en matière de développement (EB 2021/134/R.24)
- b) Évaluation de la stratégie et du programme de pays
 - i) Maroc (EB 2021/134/R.25)

14. Questions opérationnelles [E]

- a) Rapport de situation sur la mise en œuvre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres et sur la riposte opérationnelle générale du FIDA à la COVID-19 (EB 2021/134/R.26 + Add.1)
- b) Programmes d'options stratégiques pour les pays
 - i) Amérique latine et Caraïbes
 - a. Guatemala (EB 2021/134/R.27)
 - ii) Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
 - a. Maroc (EB 2021/134/R.28 + Add.1)
 - iii) Afrique de l'Ouest et du Centre
 - a. Togo (EB 2021/134/R.29)

15. Gestion globale des risques [E]

- a) Rapport sur l'adéquation des fonds propres (EB 2021/134/R.30)
- b) Tableau de bord des risques institutionnels (EB 2021/134/R.31/Rev.1)⁷
- c) Informations actualisées sur la gestion actif-passif (EB 2021/134/R.32)

16. Questions financières [E]

- a) Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle (EB 2021/134/R.33)

17. Rapports de situation [E]

- a) Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (EB 2021/134/R.34)

⁷ Disponible en anglais seulement.

III. Points pour décision par vote par correspondance

Après adoption de l'ordre du jour provisoire de la cent trente-quatrième session du Conseil d'administration, les représentantes et représentants seront invités à se prononcer sur les points suivants par vote par correspondance. Ils seront invités à exprimer, pour les Membres qu'ils représentent, un vote favorable, défavorable ou d'abstention concernant les recommandations formulées dans chaque proposition, ainsi que la confirmation du plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance et de la version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance, tels qu'approuvés par le Président. Une réponse écrite, précisant le vote (« oui », « non » ou « abstention »), devra être soumise d'ici au 29 décembre 2021, à minuit (heure de Rome). Les résultats de ce vote par correspondance seront communiqués au Conseil d'administration en temps opportun.

Si un représentant ou une représentante au Conseil d'administration en fait la demande, ces points peuvent être inscrits à l'ordre du jour afin d'être discutés en séance. Ces demandes doivent être transmises au Secrétariat (gb@ifad.org) au moins une semaine avant le début de la session du Conseil d'administration.

18. Évaluation

- a) Annexe I de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA (EB 2021/134/R.35) **[A]**
- b) Stratégie d'évaluation pluriannuelle du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (EB 2021/134/R.36) **[A]**

19. Questions opérationnelles

- a) Prolongation de la délégation au Président du FIDA, pour une durée limitée, du pouvoir d'approuver des dérogations à la Politique relative à la restructuration des projets et à la Proposition d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (EB 2021/134/R.37) **[A]**
- b) Propositions de projets, de programmes et de dons soumises à l'attention du Conseil d'administration **[A]**
 - i) Asie et Pacifique
 - a. **Pakistan:** Projet de transformation économique des zones rurales du Khyber Pakhtunkhwa (EB 2021/134/R.38 + Add.1 + Sup.1)
 - b. **Inde:** Projet de dynamisation de l'entrepreneuriat rural (EB 2021/134/R.39 + Sup.1)
 - c. **Viet Nam:** Projet de transformation pour une agriculture climato-compatible dans le delta du Mékong (EB 2021/134/R.40/Rev.1)
 - ii) Afrique orientale et australe
 - a. **Burundi:** Programme de développement de l'entrepreneuriat rural (EB 2021/134/R.41 + Add.1 + Sup.1)
 - b. **Kenya:** Mécanisme en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales du Kenya (EB 2021/134/R.42 + Add.1 + Sup.1)
 - c. **Madagascar:** Programme de développement de filières agricoles inclusives – Financement additionnel (EB 2021/134/R.43 + Corr.1)
 - iii) Amérique latine et Caraïbes
 - a. **Haïti:** Projet d'économie bleue inclusive (EB 2021/134/R.44 + Corr.1)

- iv) Afrique de l'Ouest et du Centre
 - a. **Ghana:** Projet pour la promotion des perspectives, des bénéfices durables et de la résilience environnementale dans le monde rural (EB 2021/134/R.45 + Add.1 + Sup.1)
 - b. **Nigéria:** Projet de mise en place des zones spéciales de transformation agro-industrielle (EB 2021/134/R.46 + Add.1 + Sup.1)
 - c. **Sénégal:** Programme de compétitivité de l'agriculture et de l'élevage axé sur les résultats (EB 2021/134/R.47 + Add.1 + Sup.1)

20. Questions financières

- a) Audit et surveillance
 - i) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022 (EB 2021/134/R.48) **[C]**
 - ii) Version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance (EB 2021/134/R.49) **[C]**
- b) Prêts du FIDA assortis de conditions ordinaires: mise à jour des éléments de tarification (EB 2021/134/R.50) **[A]**
- c) Sélection du commissaire aux comptes du FIDA pour la période 2022-2026 (EB 2021/134/R.51) **[A]**
- d) Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA (EB 2021/134/R.52 + Add.1 + Add.2) **[A]**
- e) Examen de l'Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service (EB 2021/134/R.53) **[A]**

21. Gouvernance **[A]**

- a) Révision des directives relatives aux documents destinés aux organes directeurs (EB 2021/134/R.54) **[A]**

22. Questions diverses

- a) Mémoire d'accord entre le FIDA et Ferrero (EB 2021/134/R.55) **[A]**

IV. Points présentés pour information

23. Rapports des organes subsidiaires [I]

- a) Procès-verbal de la cent quinzième session du Comité de l'évaluation (EB 2021/134/R.56)
- b) Rapport du président du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance sur la seizième réunion (EB 2021/134/R.57)
- c) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-troisième réunion (EB 2021/134/R.58)

24. Questions financières [I]

- a) Rapport sur l'état de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2021/134/R.59)

25. Gouvernance [I]

- a) Rapport sur les sixièmes Journées de réflexion du Conseil d'administration du FIDA (EB 2021/134/R.60)
- b) Rapport sur la visite de pays du Conseil d'administration du FIDA (EB 2021/134/R.61)

26. Rapports de situation [I]

- a) Contribution du FIDA au Sommet de 2021 sur les systèmes alimentaires (EB 2021/134/R.62 + Add.1)

V. Autres documents soumis pour information [I]/sur la base du principe d'adaptation à l'objectif visé

D'autres documents présentés pour information, notamment les informations communiquées sur la base du principe d'adaptation à l'objectif visé, seront disponibles sur la [plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA](#).